

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2010

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 10 Décembre 2010

Présentation du bilan des travaux de l'année 2010 du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.

*(La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Eugène Caselli,
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole).*

Monsieur LE PRESIDENT. - Chers collègues, je vous invite à prendre place.

Comme il est prévu, la séance de notre assemblée communautaire commencera formellement à 10 heures.

Auparavant, j'aimerais donner la parole à Jacques Boulesteix et à Claude Vallette pour faire le bilan du Conseil de Développement pour l'année 2010. Ce Conseil de Développement a beaucoup travaillé, je crois qu'il est arrivé à de très bons résultats. Il est apprécié de tous ceux qui y participent et de tous les décideurs.

Je vais passer la parole à Jacques Boulesteix qui est le Président de ce Conseil de Développement et ensuite à Claude Vallette qui en est le Vice-président.

Monsieur BOULESTEIX. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, il y a un an et demi, votre assemblée adoptait une délibération qui relançait le Conseil de Développement de MPM, un conseil qui existait déjà depuis quelques années et qui, sous la responsabilité de Claude Vallette, avait fourni jusqu'en 2007, un travail apprécié, notamment sur le diagnostic du SCOT, la stratégie de développement économique et la culture 2013.

Permettez-moi tout d'abord, de dire un mot des Conseils de Développement, ces conseils inscrits il y a 10 ans dans la Loi Voynet, et dont l'Association des Communautés Urbaines de France vient d'éditer un premier bilan.

Partout, les Conseils de Développement jouent un rôle grandissant dans l'élaboration des politiques publiques et dans leur appropriation indispensable par les acteurs économiques, sociaux, éducatifs, culturels, associatifs ainsi que par les citoyens. L'expérience de ces 10 dernières années montre clairement que les politiques locales les plus efficaces et les plus reconnues par la population, sont celles qui ont pu s'appuyer sur un débat public dont les Conseils de Développement sont l'un des outils.

Les Conseils de Développement, issus de la société civile, sont des lieux d'ouverture, de discussion, de dialogue. Ils collectent des informations, les analysent et font des propositions. C'est pourquoi, pour bien fonctionner ils doivent être indépendants, mais pas seulement !

Jean Frébault, qui préside le Conseil de Développement du Grand Lyon, utilise un terme qui me semble parfaitement adapté : « l'indépendance dialoguante ». Ce dialogue est essentiel. Et je suis, comme certains d'entre vous le savent, très attentif à ce que notre conseil soit précautionneux de la neutralité politique, qu'il ait un dialogue avec toutes les sensibilités qui s'expriment, notamment bien sûr au sein du Conseil Communautaire.

Notre Conseil de Développement pense que nous avons, ici, dans notre métropole, et peut-être plus qu'ailleurs, un déficit de débat public et aussi d'apport au débat public, et que tout ce qui contribue à ce débat, et notamment les Conseils de Développement, mais pas seulement eux, est nécessaire aujourd'hui à la concrétisation de ce changement d'échelle métropolitain, qui suscite tant d'attente, et même d'impatience. Ce qui est recherché, c'est l'apport, la participation, l'implication du plus grand nombre, une méthodologie non biaisée de l'approche de nos problèmes et de notre développement, une dynamique non partisane qui fasse avancer nos institutions.

Votre délibération d'il y a un an et demi a affirmé l'indépendance du Conseil de Développement et son ouverture. Cela me semble essentiel.

Vous nous avez, Monsieur le Président, assuré de votre écoute et donné, pour la première fois, les moyens humains et financiers à la hauteur de ceux des autres Communautés Urbaines de France. Je vous en remercie ainsi que l'ensemble des élus communautaires.

Ceci a permis à de nombreuses personnalités de grande qualité d'intégrer ce Conseil qui dispose de sa propre capacité d'auto-saisine, de la facilité de s'exprimer devant votre assemblée (comme aujourd'hui) et qui, fait nouveau, est invité à réfléchir sur un territoire qui n'est pas limité aux seules 18 communes de MPM. D'ailleurs, et c'est aussi nouveau en France, vous avez souhaité donner un siège, dans notre Conseil, à un représentant non élu de chacune des intercommunalités des Bouches-du-Rhône, ce qui a été apprécié comme un signe d'ouverture très novateur.

Ceci me permet de venir au fond de notre travail depuis un an, puisque le temps de procéder aux élections et à l'organisation, nous ne sommes vraiment efficaces que depuis le début de l'année 2010.

Je vais rapidement passer sur le travail même du Conseil. C'est 180 volontaires qui travaillent beaucoup. Je peux simplement vous dire qu'il a beaucoup travaillé et que vous êtes informés du détail dans les Lettres qui vous sont adressées tous les trimestres et dans le dossier qui vous a été adressé à l'entrée. Le Bureau et les 5 commissions se réunissent au moins une fois par mois. En un an, il y a eu plus de 60 réunions ! Les commissions ont rapidement établi chacune 3 thèmes de travail prioritaires, procédé à de nombreuses auditions et produit des textes. Le Bureau a également pris une part active dans la coordination nationale des Conseils de Développement des Communautés Urbaines. Je ne m'étendrai pas plus pour passer à l'essentiel.

Nous avons d'abord commencé par adopter un texte d'orientation, afin de mieux définir nos objectifs et notre méthode. Ce texte fort, qui décidait d'une auto-saisine sur le thème « Quelle métropole pour demain ? », prenait acte du fait, je cite, que « *les aires de Marseille, Aix, Aubagne et de l'Etang de Berre, voire au-delà, constituent de fait une métropole multipolaire qui est une réalité quotidienne pour les habitants, les étudiants, les entrepreneurs qui s'y déplacent en permanence.* ».

Nous disions aussi que « *Force est de constater, je cite toujours, que cette « métropole de fait » peine, plus que d'autres, à résoudre les problèmes quotidiens et cruciaux que rencontrent depuis des années nos concitoyens, nos entreprises et tous les acteurs du développement territorial.* » Et « *Parce que l'attente d'un changement d'échelle est forte, parce que le projet de réforme territoriale actuellement en débat interpelle, parce que l'impact de la crise est important, le Conseil de développement de Marseille Provence*

Métropole entend faire de la réflexion métropolitaine la clef de voûte de son programme de travail. » Fin de citation.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé (malheureusement dans l'urgence) à rédiger un avis sur le PADD du SCOT. Dans le texte qui nous a été soumis, nous avons apprécié la volonté affirmée en matière de transports, d'économie basée sur la connaissance et de développement durable.

Mais nous vous avons interrogé, à nouveau, sur la pertinence du périmètre du SCOT (que nous trouvons inadapté à la réalité métropolitaine), sur les limites des approches quantitatives et sur l'ambition à notre avis insuffisante de l'économie portuaire, qui reste toujours la seule carte vraiment industrielle de Marseille. Nous avons également suggéré de vous appuyer sur le PADD pour relancer le plus tôt possible la coopération métropolitaine et engager une démarche inter-SCOT, permettant d'assurer la cohérence d'ensemble des différents SCOT en cours d'élaboration à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Je voudrais vous dire que nous sommes très satisfaits de cette première expérience « d'indépendance dialoguante » dans le cadre du PADD. Le document a pu être amendé et nous avons eu l'impression d'apporter « un plus » dans ce document.

Nous avons formulé trois préconisations majeures pour le PADD :

- D'abord, il convient de miser délibérément sur l'économie basée sur la connaissance, indispensable pour revitaliser le tissu économique et pour l'attractivité. L'innovation est un remarquable levier pour créer des emplois qualifiés et donc de nombreux emplois induits moins ou peu qualifiés. En ce sens, il convient de conforter les efforts actuels, et, sans doute, de réfléchir à un technopôle maritime et portuaire. Nous n'avons pas créé de technopôle depuis plus de 20 ans !

- Seconde préconisation (mais nous savons que vous en êtes conscients) : relever le défi social induit par les inégalités de conditions de vie des métropolitains. Et pour cela, porter une ambition et définir un grand projet mobilisateur pour les quartiers en grande difficulté, notamment de la partie Nord de Marseille. Il ne peut y avoir de développement ambitieux de la grande métropole marseillaise sans la résorption de ces îlots de pauvreté et de « mal être ».

- Enfin, conduire une mutation portuaire profonde qui ne s'appuie pas uniquement sur une simple logique foncière, mais sur la modernisation et l'innovation des logiques portuaires, qui représentent un potentiel incontestable de développement économique.

Evidemment, nous avons aussi fait des propositions sur les transports, sur l'urbanisme durable, sur l'espace public, sur les risques, sur la gestion de la rade et sur la préservation des territoires fragiles (agricoles, littoraux, collinaires), mais il nous semble important de vous dire que pour le Conseil de Développement, l'effort devrait aujourd'hui largement porter sur l'économie et les résorptions des inégalités, si vous voulez construire une métropole à la hauteur des attentes de la société civile.

Le Conseil de Développement a également initié, dès sa création, un rapprochement avec les Conseils de Développement des autres territoires de l'aire métropolitaine, qui a été facilité par une aide spécifique du SGAR.

Le 23 juin 2010 nous avons signé, entre les Conseils de Développement de MPM, Aix et Aubagne, un texte commun (que vous avez dans votre dossier) intitulé « *Pour une approche métropolitaine du développement des territoires* ».

Nous y écrivons que « *Malgré des améliorations récentes, les Conseils de Développement s'inquiètent de la difficulté à concrétiser des projets à l'échelle métropolitaine et à améliorer le fonctionnement de l'espace métropolitain. Ils expriment leurs inquiétudes devant un pouvoir encore trop morcelé pour être efficace. Il est indispensable de mettre en*

commun, dès à présent, une gouvernance à l'échelle des grands dossiers qui mutualise les outils d'observation, d'études, de programmation voire de maîtrise d'ouvrage. [...] Les Conseils de Développement demandent à leurs Conseils Communautaires d'intégrer la dimension métropolitaine dans leurs problématiques de développement. » Fin de citation.

Nous vous incitons donc à dépasser les concurrences territoriales pour changer d'échelle, de changer de regard et d'attitude pour accélérer l'engagement de nouveaux projets, (comme vous le faites de plus en plus et nous nous en réjouissons bien sûr), notamment pour les transports, les universités, la recherche, l'innovation, la culture, l'économie portuaire, le très haut débit, ...

Les trois Conseils de Développement, auxquels s'est joint plus récemment le Comité de Consultation de l'Ouest Etang de Berre ont rencontré les Présidents des différentes institutions communautaires et convenu d'engager entre eux un travail partenarial centré sur la construction d'un diagnostic partagé de l'espace métropolitain et l'identification d'enjeux communs.

Cette démarche s'organise autour de trois axes :

- La mise en place de groupes de travail partagés autour de thématiques porteuses d'enjeux : "les Cultures" (notre socle d'histoire et de pratiques sociales communes), "Les déplacements" (au cœur des difficultés de fonctionnement de l'agglomération), "L'innovation et l'emploi" (essence de notre développement) ;
- Un travail conduit en lien avec un prestataire extérieur (mission d'assistance) pour aboutir à une vision commune des forces, faiblesses, complémentarités et enjeux de l'espace métropolitain ;
- L'organisation d'un Forum des Conseils de Développement auquel vous serez invité qui se déroulera le 5 mars 2011 à l'Agora d'Aubagne.

Voilà, Monsieur le Président, une idée du travail accompli par notre et votre Conseil de Développement. Il n'a pas chômé ! Comme vous le voyez, vous disposez là d'un outil, je l'espère, intéressant et efficace, à l'aide à la décision politique.

Le Conseil de Développement de MPM joue également un rôle important dans la coordination de la réflexion commune à l'échelle de l'espace métropolitain. Nous mettons petit à petit en place les outils du dialogue citoyen, car nous sommes bien conscients que si notre production doit être politiquement exploitable, il est également indispensable qu'elle soit socialement appropriable...

Simplement, pour terminer, je voudrais me féliciter des excellents rapports que nous avons eus avec les élus du Conseil Communautaire avec lesquels nous avons travaillé (Claude Vallette, Patrick Magro, Jean Viard, Samia Ghali etc.) mais je rappellerais aussi que rien n'avancerait sans la motivation des membres, tous bénévoles, du Conseil de Développement et l'efficacité des services de MPM ainsi que de l'AGAM, dont les apports sont si précieux.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Je vous demande au nom de l'ensemble des Conseillers Communautaires de remercier tous les membres du Conseil de Développement, 180 personnes bénévoles qui ont beaucoup travaillé et ce dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens métropolitain.

(Applaudissements)

Mon cher Claude, vous avez la parole.

Monsieur VALLETTE.- Mes chers collègues, Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques mots à ce que vient de dire Jacques Boulesteix sur ce Conseil de Développement.

Merci de rappeler que pendant longtemps le Maire de Marseille m'a confié cette mission. Je suis très attaché à ce principe parce que la participation des citoyens sur tous les

sujets dont ils veulent se saisir ou sur le SCOT même car c'est la mission initiale des Conseils de Développement prévue par la loi, est extrêmement importante.

Je voudrais saluer l'efficacité de ce Conseil dans les propositions qu'il a faites, qu'il fait maintenant ou qu'il fera et dans ce dialogue qui est très important. Je fais partie des gens qui pensent qu'on ne se parle pas assez sur tous ces sujets qui nous agitent, notamment sur les sujets d'urbanisme qui méritent une réflexion partagée.

Je voudrais également indiquer la neutralité, le pluralisme des membres de ce Conseil de Développement. On a rajouté un certain nombre de personnes, mais on a toujours gardé le pluralisme de pensée de tous ceux qui participent et c'est extrêmement important pour le but final et ce qui est produit.

En même temps, je pense qu'il est extrêmement important d'avoir poursuivi ce qui avait été initié par le Conseil de Développement au début, c'est-à-dire les rencontres avec les Conseils de Développement soit du Pays d'Aix, soit du Pays d'Aubagne, car cela permet de se connaître, de savoir ce que pensent les citoyens de leur territoire.

A travers le SCOT et tout ce qui en a été dit sur la métropolisation de notre ville, sur le souhait d'avoir une autre approche du territoire, sur le souhait que l'ensemble des forces vives ou des citoyens proposent toujours, il me semble qu'il faut garder à l'esprit que ce territoire doit évoluer en tenant compte d'un côté de la métropole et de l'autre de la proximité.

Vous venez de parler du Grand Lyon. Nous, nous ne pouvons pas parler du Grand Marseille. Je sais qu'il faut donner du temps au temps. Certains d'entre nous, lorsqu'on en discute nous disent : « N'allez pas trop vite, faites attention ». Je crois quand même qu'aujourd'hui le temps presse, on ne peut pas rester comme cela indéfiniment. On le voit très bien à travers tout ce qui a été dit par les uns et les autres.

Je voudrais vous poser une question Monsieur le Président. Aujourd'hui, de par la loi, on peut faire un certain nombre de choses. On n'aura peut-être pas la possibilité de définir un périmètre idéal, on n'aura peut-être pas la possibilité de tout décider, mais à travers cette loi, on doit pouvoir travailler et parler avec les autres EPCI. Il est de la responsabilité de MPM de prendre les initiatives.

De même comment peut-on travailler avec la Région et le Département sur des sujets précis ? Je pense que MPM se doit d'aller dans ce sens. Nous aimerions avoir un débat sur la métropole, ici, tous ensemble. C'est un sujet majeur qui est devant nous. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Evidemment, lorsque nous avons lancé le Conseil de Développement, j'avais donné une feuille de route : tout d'abord travailler sur le SCOT, travailler sur l'interSCOT, mais au-delà, préparer un avenir métropolitain.

Effectivement, je crois que le temps est venu aujourd'hui d'avoir un débat sur l'avenir métropolitain. Quelle sera cette métropole ? Quels seront ses contours ? Quelles sont les possibilités que nous offre la loi ? Que pensent les autres EPCI ?

Je crois que c'est un dialogue que nous devons avoir. Nous l'avons déjà avec beaucoup d'EPCI. Les choses avancent et ce débat viendra en son temps. Nous organiserons probablement dans le courant de l'année un débat sur ce que doit être l'aire métropolitaine marseillaise.

Je crois que nous en avons terminé à moins que quelqu'un veuille prendre la parole sur ce sujet.

Il nous reste quelques minutes avant de commencer formellement l'assemblée. Nous devons commencer à l'heure fixée sur la convocation, c'est-à-dire 10 heures.

En tout cas, cher Jacques Boulesteix, cher Claude Vallette, je vous remercie de votre coopération. Je vous remercie du travail que nous fournissez avec d'autres élus de la Communauté Urbaine et l'ensemble des bénévoles, chefs d'entreprise, représentants des organisations syndicales, représentants de divers corps constitués. Je crois que ce travail avance, fait avancer notre réflexion. Vous travaillez pour l'intérêt général et pour l'intérêt de l'aire métropolitaine marseillaise.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Séance du Conseil de Communauté

La séance est ouverte à 10 heures
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gerard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO. - Martine VASSAL

(La séance est ouverte à 10 heures).

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, en ce début de séance, je me dois d'informer l'Assemblée des éléments suivants :

Suite à une enquête en cours qui défraie actuellement la chronique, un cadre supérieur de la Communauté Urbaine a été mis en examen pour corruption passive ; il est autorisé à travailler mais placé sous contrôle judiciaire.

Dans ce cadre, j'ai pris deux mesures conservatoires destinées à protéger l'institution : premièrement, le fonctionnaire concerné ne peut plus exercer de fonctions hiérarchiques jusqu'à ce que la justice se prononce ; deuxièmement, au nom de la Communauté Urbaine, j'ai porté plainte contre X avec constitution de partie civile au cas où notre institution aurait eu à subir un préjudice quelconque.

A ce jour, rien ne me permet de l'affirmer.

Néanmoins, même s'il s'avère que nous n'ayons pas subi de préjudice, ces affaires, sur ce que l'on en sait, sont des affaires graves et quand le vent souffle, la responsabilité de ceux qui ont été élus pour conduire le navire, ou pour ceux qui ont l'ambition de le conduire un jour, c'est d'apaiser l'équipage, de le souder pour le rendre plus efficace et plus fort.

Dans ce contexte, je tiens à remercier Monsieur le Maire de Marseille pour avoir tenu fermement cette position, lundi dernier, lors du Conseil Municipal.

Et cette attitude digne et responsable sera ma feuille de route tout au long de cette assemblée.

Monsieur Muselier, vous avez demandé la parole.

Monsieur MUSELIER.- Merci Monsieur le Président.

Est-ce que je peux vous demander, compte tenu du décès de notre ami Francis Giraud, qui était membre fondateur de cette Communauté Urbaine, une minute de silence en son nom ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien entendu Monsieur Muselier, vous savez toute l'affection que nous avons pour ce grand élu de la République.

(L'Assemblée communautaire observe une minute de silence)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, j'ai bien entendu vos propos et je vous en remercie.

Il était important de connaître votre version. Il était de votre devoir d'informer notre assemblée.

On nous annonce par voie de presse un conseil brûlant, voire sanglant. Manifestement, certains n'ont pas compris l'importance et la gravité de la situation.

Marseille, depuis des semaines, est offusquée. Marseille est offensée. Marseille est insultée et nous ne devrions pas parler, nous, les élus de la République, nous les élus de MPM. Faut-il éviter les débats parce qu'ils gênent ? Sommes-nous contraints par la loi du silence, écrasés par l'omerta ?

Marseille souffre et nous ne pourrions pas nous exprimer dans cet hémicycle sans nous respecter, en oubliant l'honneur qui nous a été fait, lorsque le peuple nous a confié nos écharpes ?

Je préfère m'exprimer dans un hémicycle et avoir le courage de le faire plutôt que de fuir mes responsabilités.

Monsieur le Président, j'ai toujours défendu mes idées et les valeurs auxquelles je suis fondamentalement attaché. Alors si on peut éviter aujourd'hui les invectives, on aura déjà fait gagner MPM et ses 18 communes et nous aurons fait honneur à la démocratie.

Chers collègues, je ne suis ni juge ni procureur. Je suis un homme politique qui assume.

L'an passé, le 9 novembre, lors de notre Conseil, j'intervenais à la suite de votre décision Monsieur le Président de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres concernant la collecte des déchets.

A l'issue de mon intervention, je vous ai remis le livre *Gomorra*. Vous vous êtes senti blessé. Vous m'en avez voulu.

Si je peux le comprendre, vous avez eu tort car vous ne m'avez pas écouté, empêtré dans une situation que vous ne maîtrisiez plus, prisonnier de vos contradictions, incapable de décider seul, vous nous êtes apparu mal entouré.

Je vous redonne mon discours. Relisez-le. Ne le jetez pas, tout y est.

Mais vous ne m'avez pas entendu, vous ne m'avez pas écouté.

Je cite page 1 : « *Vous estimez avoir juridiquement raison, mais vous avez moralement tort.* »

Pour le juridique, la justice tranchera, pour la morale, je vous laisse seul juge.

Page 2 : « *Votre décision apparaît comme le reflet de l'ensemble d'un système douteux qui crée la suspicion.* »

En fait, toutes les pages de mon intervention sont émaillées d'exemples qui illustrent un dysfonctionnement majeur de notre institution que j'ai souligné à l'époque.

Mais relisez la conclusion :

« *En tant que républicain, je dénonce un tel système.*

Pour nous protéger, (l'institution), je vous demande d'ouvrir une enquête interne pour savoir d'où vient la fuite et d'en tirer les conséquences.

Je vous demande de suspendre immédiatement la délégation de M. Antoine Rouzaud, votre Vice-président.

Monsieur le Président, vous avez besoin de réflexion. Dans l'attente de cette réflexion, je voudrais vous rappeler le livre Gomorra.

Marseille ce n'est pas Naples.

Les Marseillais sont des républicains, ils n'accepteront jamais cela. »

Nous vous avons tendu la main. Et où en sommes-nous un an après ?

Voilà la liasse des articles de presse qui salissent Marseille et nos communes. Encore aujourd'hui, on découvre des horreurs dans les quotidiens et les hebdomadaires, de nombreuses personnes mises en examen, d'autres écrouées. A qui le tour ? La suspicion est partout et vous, vous portez plainte pour protéger l'institution.

Vous rentrez dans des explications où l'on ne sait plus si le fonctionnaire recruté par un tiers, le Président de l'institution ou la presse a raison. C'est incroyable et pas à la hauteur de la gravité de la situation.

Monsieur le Président, que les choses soient claires, je ne cherche pas à savoir si vous êtes responsable ou donc coupable. Je souhaite que vous ayez du courage.

Vous le savez tous, j'ai été menacé en public par Alexandre Guérini. Vous m'avez tous apporté votre soutien, verbal, discret, gentiment. J'y ai été très sensible car avec quelques amis, nous sommes bien seuls depuis un an. J'ai porté plainte car ce sentiment d'impunité de certains, je ne peux l'accepter.

Mais s'il m'a fait cela, que vous a-t-il fait à vous ou aux autres ?

Si vous avez été menacé, libérez-vous. Si vous avez subi des pressions, dégagez-vous. Courage, levez-vous !

J'en appelle à un sursaut républicain. Nous sommes des hommes et des femmes libres dans une belle démocratie.

Lisez ; regardez ; renseignez-vous ; levez la tête ; respirez ; assumez vos responsabilités.

Monsieur le Président, vous le savez, il ne s'agit pas d'un complot politique et je ne sais pas si vous faites partie du complot contre Marseille. Car il n'y a pas de doute, c'est un complot de la magouille et de la corruption.

Je comprends votre solidarité amicale ou politique, mais à quel moment se transforme-t-elle en complicité ?

Vous rendez-vous compte de ce à quoi vous avez participé, ce que vous avez cautionné ? Avez-vous pêché par innocence ? Etes-vous complice ou incompetent ?

Ce sont des questions entre vous et votre conscience.

Ne vous cachez pas derrière Jean-Claude Gaudin, après avoir été propulsé par Jean-Noël Guérini et piloté par Alexandre Guérini.

N'essayez pas comme je l'entends depuis 1995, de nous diviser avec le Maire de Marseille. Nous sommes comme un vieux couple, avec nos habitudes, nos défauts et nos passions, dont l'une nous est commune, notre amour pour Marseille.

Une seule chose et la seule chose qui pourrait nous séparer, c'est une vision différente sur l'intégrité et la probité et je sais que cela n'arrivera jamais.

Vous voyez mes chers collègues, je devrais être accablé par la mise en examen de personnalités aussi importantes de la Communauté Urbaine. Je devrais être accablé par la mise en examen de personnalités qui, au lieu de servir Marseille, se sont servies de Marseille.

Marseille, ce n'est pas ça.

Marseille et sa communauté de communes est en train de grandir avec de grands projets et une ambition, et ce ne sont pas quelques petits magouilleurs qui vont casser notre ville.

Marseille a besoin de tout le monde, et il ne faut pas faire de mal à notre ville. Cette région et nos communes sont trop belles, nous les aimons.

Et je reste positif et optimiste malgré toutes les difficultés, car le paradoxe que nous vivons aujourd'hui, c'est qu'une nouvelle ère commence pour Marseille, une ère qui s'écrira dans l'honneur.

Je vous remercie.

(Applaudissements soutenus)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Monsieur Muselier, ce que vous venez de dire apporte quelques réponses de ma part.

Si ce que je lis dans la presse ou ce que j'entends dans les médias se vérifie, les ramifications de la procédure en cours peuvent encore réserver bien des surprises et nous aurions tous sans exception, en élus responsables, intérêt à garder notre sang-froid.

Vous jugez utile de faire référence à des événements qui nous troublent tous, comme si un seul d'entre nous pouvait les ignorer.

Pour ma part, je fais totalement confiance à une justice si clairement sereine et si peu sensible aux pressions d'où qu'elles viennent. Elle avance sûrement à son rythme et ce rythme n'est pas celui du temps politique. Elle saura, le jour venu, donner l'issue nécessaire à tout ce qui l'occupe et nous aurons alors à en tirer toutes les conséquences. Les personnes jugées coupables devront être sanctionnées sans faiblesse.

Alors, je vous incite à adopter la même attitude et ne pas instrumentaliser une instruction en cours. Nous ne sommes pas au tribunal, il n'y aura pas dans cette salle de procureur autorisé ou autoproclamé et aucune parodie de procès ne pourra s'y tenir.

Au niveau de notre Communauté Urbaine, vous m'avez interpellé. J'ai pris depuis longtemps les dispositions qui permettront à l'institution de poursuivre sa route, sans dommage et je prendrai sans hésitation, mais aussi sans excès, les mesures nécessaires pour qu'aucune suspicion ne puisse entraver la bonne marche des dossiers communautaires.

D'ailleurs, c'est aussi dans le but de protéger notre institution mais aussi dans le but de connaître la réalité du dossier que j'ai décidé pour la deuxième fois de nous constituer partie civile. Et à ce jour, je n'ai pas d'élément susceptible de faire penser que la Communauté Urbaine ait eu à subir des préjudices financiers.

Il me semble, y compris lorsque j'ai déclaré sans suite les marchés, que l'institution n'a pas si mal fonctionné parce que si des démarches coupables ont été tentées, apparemment elles n'ont pas eu le succès escompté.

En attendant, toujours en respectant la présomption d'innocence, la personne mise en cause dans notre institution, n'exerce plus, je l'ai dit, de fonction hiérarchique au sein de la Communauté Urbaine – c'est notre devoir de précaution – jusqu'à ce que la justice se prononce.

Sachez enfin pour conclure que l'on n'arrivera pas à m'entraîner par des soupçons ou des allégations dans une affaire qui n'est pas la mienne. Je suis un homme libre, je ne suis l'homme de personne.

Et pour prendre encore en exemple – et je sais que vous m'en excuserez, vous n'aimez pas cela – et pour paraphraser le Maire de Marseille, de qui nous avons beaucoup à apprendre en matière de sagesse, je dirais que je dors dans mon lit et que je dors tranquille avec ma conscience.

Je crois que cela met fin au débat et nous pouvons passer à l'ordre du jour.

(Applaudissements).

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 1^{er} octobre 2010. S'il n'y a aucune observation, il sera considéré comme adopté.

(Pas d'observation)

Le procès verbal de la séance du 1^{er} octobre 2010 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 1^{er} octobre 2010. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le vendredi 3 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie, le travail a été efficace. L'ensemble des délibérations ont été approuvées avec un avis favorable unanime de la Commission. Je dois signaler quatre réserves de vote du groupe UPAC sur quatre rapports, mais nous aurons l'occasion d'en parler pendant les débats.

1. FCT 001-10/12/10 CC - Budget communautaire 2010 : Décision Modificative n°1

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la délibération n°1, il est prévu la décision modificative de tous les budgets de la Communauté Urbaine. Il s'agit de transferts de crédits, comme on a l'habitude de proposer à chaque fin d'année.

En l'espèce, il n'y a que le budget principal qui est impacté sur un montant de 167 475.40 euros. Cette somme représente uniquement des transferts d'ordre. Il s'agit d'amortissements qui ont été scindés à nouveau en amortissements et en transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il n'y a donc pas de changement fondamental. Pour le reste, ce sont uniquement des transferts d'article à article à l'intérieur de chapitre sans modifier ceux-ci.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération avec une réserve de vote du groupe UPAC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur PEPE.- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la décision modificative dont vient de parler M. Giorgi a pour objet de procéder à des ajustements. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en

section de fonctionnement et en section d'investissement sur le budget principal et sur les budgets d'annexes.

Sur le budget principal, le montant global des mouvements d'ordre, comme l'a rappelé notre collègue, est d'environ 176 000 euros. Il faut noter cependant que la ligne budgétaire principalement bénéficiaire de ces ajustements, est la ligne « fêtes et cérémonies », abondée de 142 000 euros alors qu'au budget primitif, elle était de 132 000 euros, soit une augmentation de 107%.

En conséquence, le groupe UPAC s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'apporterai une réponse très simple. Nous en avons discuté en réunion des Maires et je vais vous donner les explications.

Cette somme ne correspond pas à une rallonge de crédit pour le budget de la Direction de la Communication, cela n'a rien à voir. Il s'agit d'une réaffectation de crédits pour permettre d'engager la procédure de marché des vœux 2011 des agents de MPM.

Il s'agit bien d'un ajustement et non pas d'une rallonge budgétaire. C'est une dépense qui sera faite au moment des vœux, l'année prochaine.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention UPAC

à l'exception de M. Giorgi, Pene, Piccirillo et Léotard votant pour

2. FCT 002-10/12/10 CC - Dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2011

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'une délibération habituelle qui permet, en attendant le vote du budget primitif 2011, de continuer les investissements.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-10/12/10 CC - Majoration du taux du versement transport à compter du 1er janvier 2011

Monsieur GIORGI.- Ce rapport a donné lieu à une réserve de vote du groupe UPAC. Il s'agit de la hausse du taux de Versement Transport à compter du 1^{er} janvier 2011.

Je rappelle que le Versement Transport s'élevait à 1.80%, le taux plafond jusqu'à présent. Il s'avère que ce taux peut être porté à 2% dans les communautés où il y a au moins une commune dite touristique. Comme c'est le cas dans notre Communauté, nous pouvons donc aller jusqu'à deux points. Il est donc proposé aujourd'hui de passer le taux de 1.8 à 2 %, cela fait une augmentation de l'ordre de 11%. Ceci étant dit, la justification est double : d'une part, elle consacre l'amélioration du réseau de transports publics et d'autre part, elle essaie de tendre à l'équilibre du budget annexe des transports qui, comme vous le savez, est nettement déséquilibré.

Avis favorable unanime de la Commission avec la réserve dont j'ai parlé tout à l'heure.

Madame LOTA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez de valider la hausse majorée du Versement Transport à toute entreprise ayant plus

de 9 salariés, précisant « *ainsi le produit supplémentaire contribuera à diminuer le déficit d'exploitation* »...

Je relèverai quelques incohérences.

Tout d'abord, Marseille est citée dans ce rapport comme cité touristique, mais n'est pas encore « station touristique », le Conseil Municipal de lundi vient seulement de donner au Maire de Marseille, l'autorisation d'en engager la procédure.

Vous la notez comme classée !!! On en est très fier, mais vous devez être dans le secret des dieux, le Maire n'y est pas encore et ce rapport me paraît plutôt prématuré.

Vous recherchez des financements, c'est tout à votre honneur, mais vous taxez les entreprises privées.

Alors pourquoi avoir tenu à tout prix à réintégrer le tramway dans la gestion RTM ? Aujourd'hui, nous serions forts d'exiger de cette entreprise privée des résultats et sans doute voir la réalisation du tramway tant attendue de Saint Louis à Castellane.

En modifiant le contrat qui lie la RTM à MPM (nous le verrons plus loin) contrat initié par la mandature de Jean-Claude Gaudin et je sais que vous le reconnaissez, amélioré a ce jour,

Vous récupérez déjà 7,5 millions d'euros de taxes que vous n'aurez pas à verser à l'État.

Ensuite, conformément au Grenelle 2, vous aviez la possibilité de demander des subventions auprès du GART avant le 8 octobre afin d'avoir des ressources supplémentaires pour financer le prolongement du tramway. Qu'en est-il à ce jour.

Notre cher Président, Renaud Muselier vous a écrit et nous n'avons toujours pas de réponse.

En dehors des financements divers que nous pourrions obtenir, il serait à mon sens, tout aussi judicieux, pas pour notre hémicycle et les élus que nous sommes, mais surtout pour les contribuables, de rechercher plutôt la réduction de ce déficit.

Il y a divers moyens :

- lutter contre la fraude
- trouver des pistes audacieuses en termes de recrutement.
- Avoir des résultats plus performants au regard des moyennes UTP. (Union des Transports Publics, référentiel professionnel)

Ce serait alors la preuve d'une volonté de gestion rigoureuse et non de ponctionner toujours l'entreprise pour réduire les déficits, d'ailleurs, l'entreprise elle-même prend déjà en charge 50% de l'abonnement de ses salariés, l'aviez vous oublié ?

L'entreprise ne peut donc pas être la vache à lait permanente pour pallier le déficit chronique des transports.

Permettez-moi de poursuivre la réflexion et donc mon étonnement.

Si le Maire de Marseille et sa municipalité déploient des efforts considérables pour rendre Marseille toujours plus attractive (et vous le savez et vous vous en servez), c'est pour attirer les entreprises afin de réduire non pas les déficits budgétaires, mais de réduire le chômage de notre région et je n'imagine pas un seul instant que dans cet hémicycle, un seul Maire puisse avoir un raisonnement contraire.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT. - Ce débat est digne, gardons de la dignité.

Madame LOTA.- Je pensais Monsieur Mennucci, que vous seriez un petit peu plus respectueux en ce matin.

Monsieur MENNUCCI.- Je ne vois pas pourquoi, il ne faut pas exagérer.

Madame LOTA.- Et je n'imagine pas un seul instant que dans cet hémicycle, un seul des 18 Maires puisse avoir le raisonnement contraire.

Monsieur le Président, mes chers collègues, croyez-vous qu'il puisse être attractif pour les Entreprises de dire : « Venez donc dans notre région, MPM vous prépare un accueil de bienvenue, elle vous prépare le tapis rouge et elle vous offre en prime une taxe transport plus importante qu'ailleurs pour pallier au déficit chronique des transports car ici il fait bon vivre. »

Monsieur le Président, solennellement, je vous demande plusieurs choses : de retirer ce rapport, de nous réunir autour de la table pour trouver des pistes audacieuses et vous le savez, je suis, avec mes collègues, volontaire pour y participer.

La situation économique pour nos entreprises est déjà bien difficile. La crise se fait sentir ici comme ailleurs et pour ces raisons, le groupe UPAC votera contre ce rapport.

(Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Je ne comprends pas très bien l'intervention de Marie-Louise Lota.

Quand on augmente une taxe sur les entreprises de plus de 9 salariés, c'est que l'on ne taxe pas les petites et très petites entreprises. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est que lorsqu'on connaît le budget de la RTM qui est d'environ 250 millions d'euros par an, on sait que ce budget n'est pas compensé par l'ensemble des usagers. Les usagers ne paient que 100 millions, soit environ 40% des recettes de la RTM. Et le Versement Transport, qui était l'année dernière, de 128 millions d'euros, va être augmenté de 15 millions d'euros. On n'arrivera pas de toute façon au bout du compte.

Je ne comprends pas pourquoi l'on parle du tramway. Il est géré par la RTM, cela a été décidé ainsi. Les transports, au niveau de Marseille, ne sont pas des petits morceaux que l'on rajoute, c'est un ensemble que l'on fait fonctionner.

Vous voyez aujourd'hui que l'on aura besoin chaque année, d'un peu plus d'argent encore, pour faire en sorte que ces réseaux fonctionnent mieux.

Chez les Verts, nous demandons une chose qui ne coûte pas très cher (de l'ordre de 5 millions d'euros). Nous sommes toujours en demande de faire fonctionner le métro jusqu'à une heure du matin.

C'est une chose d'une logique imperturbable, sur lequel tout le monde est d'accord. Pourquoi ne le fait-on pas ? On aura encore besoin d'argent dès l'année prochaine pour faire fonctionner ce métro. Puisque l'on parle de ville touristique, je pense que les touristes vivent aussi après 10 heures et demi du soir.

Un dernier point : il s'agit d'un service public. Aujourd'hui, les transports à Marseille, qui marchent bien mais pas suffisamment, sont un service mis à la disposition des gens. Payer des impôts pour faire fonctionner des métros, des tramways et des autobus me convient tout à fait, à condition qu'ils servent à tout le monde.

Je voulais surtout insister sur le fait que l'on aura encore et chaque fois plus de besoins pour faire fonctionner ces transports.

Monsieur TIXIER.- Y compris hors Marseille !

Monsieur LE PRESIDENT.- Absolument. Merci Monsieur Fouquet.

Monsieur CROCE.- Puisque Mme Lota parle de ville attractive où il fait bon vivre, puisque l'on parle de service public et qu'il s'agit de bien vivre et de bien travailler, je voudrais, Monsieur le Président, chers collègues, attirer votre attention, en présence notamment de M. le Sénateur Maire de Marseille, de Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs élus de la majorité présidentielle à qui j'ai peu eu l'occasion de m'adresser ces derniers mois. Je suis un élu communautaire de Gignac-la-Nerthe mais également un élu salarié. Je suis postier facteur sur le 2^{ème} arrondissement de Marseille, en grève à 100% depuis 2 mois, 65 jours très exactement, avec mes camarades de travail, cadres y compris.

Des voix.- Au boulot !

(Brouhaha)

Monsieur CROCE.- Avec mes collègues de travail et beaucoup d'autres, nous sommes surpris...

Vous ne m'interrompez pas, j'ai écouté M. Muselier tout à l'heure et je vous demande de m'écouter de la même façon !

Avec mes collègues de travail et beaucoup d'autres, nous sommes surpris de l'absence totale d'intervention – donc « au boulot ! » vous avez raison – des élus de la majorité présidentielle notamment à Marseille pour faire cesser une grève qui n'est pas celle du personnel mais celle des dirigeants de La Poste, locaux et nationaux, qui refusent obstinément toute discussion véritable.

Pourtant, le sujet est d'actualité, la presse s'en empare et évoque l'image de Marseille pour d'autres conflits. Mais là, comme par enchantement, silence total de la droite marseillaise.

Serait-ce en effet parce qu'il est gênant de parler de grève des négociations de la part des dirigeants mis en place à La Poste, devenue société anonyme voulant imposer à tout prix...

(Tumultes)

Je m'excuse, Mme Lota vient de parler de l'emploi, donc je parle de l'emploi.

... et l'intérim à tout crin, comme seul futur emploi prévu dans une privatisation totale.

Au nom du service public mis à mal par une telle attitude dans cet arrondissement historique de Marseille...

Monsieur le Maire écoutez-moi, je vous en prie,

... en pleine rénovation, au cœur même d'Euroméditerranée, au nom d'une population qui soutient ce mouvement, qui n'a que trop duré, et au nom des postières et des postiers, je vous demande de faire en sorte que des négociations s'ouvrent enfin réellement.

Dans le même temps, parce que je les ai rencontrés à plusieurs reprises

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plait, laissez parler l'orateur.

Monsieur CROCE.- Madame Caradec, je vous en prie !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est pas la peine de s'exciter !

Monsieur CROCE.- Je dis « Madame Caradec », car vous nous avez vu passer et vous n'avez pas pris le tract, excusez-moi...

Dans le même temps, parce que je les ai rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois, au CHS de MPM et ce matin même, je plaide à nouveau pour que les

organisations syndicales de MPM, qui souhaitent également être entendues, rencontrent l'ouverture nécessaire auprès de notre Communauté Urbaine, ce dont je ne doute pas.

Je vous remercie de votre attention, et reste attentif aux suites données Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Députés et Sénateurs.

Je vous remercie par avance.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons revenir au sujet de la délibération sur le Versement Transport. Je vous donnerai quelques éléments avant de faire une réponse à Mme Lota.

Je rappelle que le taux du Versement Transport était inchangé depuis la création de MPM. Il n'aura échappé à personne dans cet hémicycle que depuis, l'offre de service que nous offrons à la population et aux administrés s'est fortement accrue puisqu'un tramway a été réalisé ainsi que l'extension d'une ligne de métro jusqu'à la Fourragère. Il me paraissait logique que le Versement Transport suive l'évolution des services offerts.

Je rappellerai aussi que nous avons connu l'année passée une modification de la principale recette fiscale qu'était la Taxe Professionnelle et que cette modification a généré pour notre collectivité un manque à gagner de l'ordre de 25 à 30 millions d'euros par an. Cela a généré un certain nombre de problèmes pour nos équilibres budgétaires.

Il nous apparaissait donc, et je le défendrai ici, que nous ne pouvions pas nous passer de ces 15 millions d'euros de recettes supplémentaires qui nous étaient permises.

Il me semble quand même que le même gouvernement qui décide de modifier la Taxe Professionnelle prend, en juillet 2010, la décision de voter cette nouvelle loi qui permet à quelques Communautés Urbaines, parce qu'elles sont des communes touristiques, (je ne vois pas trop la relation, mais cela nous permet de modifier notre taux) de pouvoir augmenter jusqu'à 2%.

Lors des congrès de l'ensemble des communautés urbaines à Toulouse, pour avoir discuté avec différents confrères, je peux dire que certaines communautés urbaines ont déjà pris l'augmentation de ce Versement Transport et que la plupart était favorable à cette augmentation parce que tout le monde est touché de plein fouet par la modification de la Taxe Professionnelle. Il apparaissait un peu illusoire à tout le monde de se passer de cette recette possible.

D'un point de vue purement idéologique, puisque c'est ce que dit Mme Lota sur le fait que l'on taxe les entreprises, je pense qu'on ne peut pas ici nous traiter d'inconséquents et de vouloir tout le temps taxer les entreprises. Ce n'est pas notre volonté, et vous savez que notre position vis-à-vis de la fiscalité a toujours été d'être retenu sur le sujet. De toute manière la fiscalité ne peut pas se régler impôt par impôt. Elle doit se traiter globalement et ceci au niveau du pays.

Par ailleurs, je fais partie du monde privé puisque je suis moi-même chef d'entreprise et je m'inscris en faux lorsque j'entends dire que la marche en avant des entreprises et leur santé financière ne dépendent que de l'imposition. Ce n'est pas un problème idéologique ; il suffit d'ouvrir les livres de compte des sociétés.

Donc, ce n'est pas l'augmentation du Versement Transport qui va mettre en péril les entreprises de notre Communauté, au contraire, le gain supplémentaire de 15 millions d'euros par an que va nous apporter le Versement Transport, va nous permettre de maintenir et de continuer notre politique de développement économique qui, vous avez pu le voir à travers tous nos Conseils, est de plus en plus ambitieuse. Je pense que les principaux bénéficiaires de ce développement économique sont bien les entreprises de notre région et c'est bien comme cela que nous développerons l'attractivité de notre région, non pas uniquement par le biais de l'imposition.

Voilà ce que je tenais à dire sur le Versement Transport et donc Monsieur le Président, mon groupe votera cette délibération.

Monsieur MOLINO.- Je souhaiterais que l'on se respecte un peu plus lorsqu'il y a des interventions car je crois qu'il est toujours regrettable lorsqu'un orateur prend la parole d'entendre des brouhahas. On est d'accord ou on ne l'est pas, mais je crois que c'est beaucoup mieux en s'écoutant.

Je voudrais maintenant revenir sur le dossier concernant l'augmentation du Versement Transport. Vous savez, à un moment donné, les entreprises regardent quelles sont pour elles les meilleures possibilités de transporter leurs salariés.

Comme disait mon collègue Coulomb, nous avons cette possibilité d'augmenter le Versement Transport.

Ce Versement Transport va nous aider, puisque cela représente 15 millions d'euros, à continuer d'améliorer ce que nous faisons. Si on fait un bilan de tout ce qui a été mis en œuvre par la nouvelle mandature, même s'il y a des choses qui se sont mises en place avec l'ancienne, on constate que les choses vont dans le bon sens. Les entreprises vont disposer d'un meilleur service pour transporter leurs salariés. Ce n'est donc pas cela qui va empêcher les entreprises de venir sur Marseille ou même dans d'autres communes.

Voilà ce que je tenais à dire.

Je précise également que l'image que l'on doit donner est celle d'élus qui s'écoutent parler. On a entendu quantité de choses et je ne vais pas y revenir car la justice fait son travail et nous ne sommes pas juges, mais écoutons-nous parler, c'est très important.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Molino.

Pour conclure ce débat, Madame Lota, je dirais d'un part que nous faisons effectivement beaucoup d'efforts pour les communes hors Marseille. On l'a vu sur Cassis, La Ciotat, Carnoux-en-Provence avec une amélioration de la desserte ; sur La Ciotat encore, avec le transport vers Athélia et les transports scolaires. D'autre part, le budget annexe sera toujours un budget en déficit car les transports publics, dans toutes les collectivités, constituent toujours un poste déficitaire.

Aujourd'hui, le budget annexe du transport est déficitaire de 80 millions d'euros. Il le serait peut-être de 95 millions si on ne faisait pas cette augmentation.

Je crois que l'on tend, non pas vers l'équilibre, car on n'y arrivera jamais, mais à réduire en tout cas le champ qui nous rapprochera d'un certain équilibre au fil des années. En tout cas, il faut savoir que chaque fois que l'on crée des lignes nouvelles, cela accroît le déficit et il faut trouver les recettes.

Par exemple, le tramway Blancarde / Fourragère, c'est aujourd'hui 5 ou 6000 usagers par jour mais c'est un coût d'exploitation de 7 millions d'euros à l'année. Donc, cela a un coût qu'il faut combler et lorsque la fiscalité nous le permet, nous le faisons. Nous augmentons le Versement Transport, ce qu'ont fait toutes les communautés urbaines qui ont des communes touristiques, toutes.

Pour en revenir à la nôtre, La Ciotat, Carnoux et Cassis sont considérées comme des communes touristiques et la Ville de Marseille répond à la définition du Code du Tourisme. Je regrette, comme le Maire de Marseille et comme d'autres, que la Ville de Marseille n'ait pas encore le label « Ville touristique », car c'est tout à fait anormal ; s'il faut se battre pour cela, nous nous battons tous ensemble.

Je mets aux voix le rapport n° 3.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC

à l'exception de MM. Guigui, Léotard et Orgeas s'abstenant et de Mme Milon et MM. Giorgi, Boré, Piccirillo, Pene, Chaix, Jullien-Fiori, Giraud votant pour.

Abstention de Mme Jouandon

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a 85 voix pour et 67 voix contre, le rapport est adopté.

4. FCT 004-10/12/10 CC - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur GIORGI.- On constate en fin d'année en général qu'il y a quelques créances qui ne sont pas recouvrables. Il s'agit de dégager de sa responsabilité le Trésorier Payeur, de l'admission en non-valeur de ces titres.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement multifilières des déchets ménagers et assimilés

Monsieur GIORGI.- Nous sommes arrivés en fin de mise en service industriel et il est prévu, en application de la convention initiale, de revoir certains points qui font l'objet de cet avenant n°2.

Avis favorable unanime de la Commission avec réserve de vote du groupe UPAC.

Monsieur GILLET.- Monsieur le Président, chers collègues, la lecture de ce rapport est plutôt ardue. Mais à l'arrivée nous retenons deux caractéristiques essentielles :

La première concerne le rôle négatif des banques n'hésitant pas à spéculer sur des incertitudes juridiques pour augmenter leurs rémunérations. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est la faute au droit de recours exercé auprès du Tribunal Administratif. Car on retrouve cette pratique financière dans toutes les sphères de la société.

Décidément notre pays, son économie et nos collectivités ont un problème avec le système bancaire. L'argent public est bon à mobiliser pour garantir leurs avoirs et les sauver du crash, mais il ne l'est plus pour garantir les taux d'intérêts initialement prévus pour réaliser cet équipement.

Il est grand temps que se mette en place un droit de contrôle et d'interdiction des opérations de spéculation bancaire sur le dos de l'intérêt général.

La deuxième caractéristique que nous retenons dans ce rapport, concerne le travail que vous avez conduit, Monsieur le Président, avec les services, pour limiter les frais, en cristallisant le taux de référence du projet.

Nous saluons ce travail qui réduit notre charge financière de 16,4 millions d'euros sur la durée du contrat.

Il est donc difficile de rejeter ce rapport.

Mais il est également difficile de ne pas rappeler notre opposition résolue à la réalisation de cet équipement, contre l'avis des populations, contre celui des collectivités directement concernées par son implantation et de rappeler notre réserve quant à la mise en œuvre d'une logique exclusivement marchande au détriment d'une maîtrise publique, permettant d'intervenir sur le caractère évolutif des choix technologiques de traitements.

Nous ne voterons pas contre ce rapport, mais cela ne peut être en aucun cas interprété comme une approbation à posteriori du projet d'incinération et du contrat qui va avec.

(Applaudissements)

Madame BOULAY. - Monsieur le Président, sans vouloir retracer dans son entier, l'historique de ce dossier, je souhaite revenir aux années qui ont suivi le premier vote de la DSP concernant la conception et surtout le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement multifilières des déchets.

En décembre 2003, il y a donc 7 ans, le principe d'une DSP est adopté. En mai 2005, la DSP est attribuée au groupement d'entreprises Urbaser.

Mais dès 2003, de très nombreuses associations de défense de l'environnement se sont opposées au projet d'incinérateur et ont déposé des recours à la fois contre la mise en service d'un incinérateur pour des questions touchant à la santé publique, mais aussi concernant le choix du terrain, et enfin le choix d'une DSP pour le traitement des déchets et la procédure qui a accompagné cette DSP, juridiquement non satisfaisante.

C'est ainsi que le 18 juin 2008, le Tribunal Administratif de Marseille a annulé la délibération de MPM statuant la DSP, pour vice de forme. En clair, était visée l'absence de documents d'information communiqués aux élus communautaires avant le vote de la DSP.

Très récemment, le 29 novembre dernier, c'est un autre recours en annulation qui a été gagné par l'association Fare Sud. Le Conseil d'Etat vient de reconnaître aux associations – et cet arrêt fait jurisprudence – le droit de contester juridiquement les délibérations des collectivités territoriales lorsqu'elles concernent le mode de gestion d'un service public.

Tout cela pour rappeler que le choix de l'incinération, que les élus Vert ont toujours combattu, n'a été depuis l'origine qu'une succession d'anomalies juridiques et financières et de charges financières de plus en plus lourdes pour la collectivité.

La dernière en date, qui fait l'objet de cette délibération, est cet avenant n°2 de la DSP passée aujourd'hui avec Everé.

La Communauté Urbaine s'est positionnée très habilement en maintenant les taux d'origine calculés en 2005, ce qui permet de limiter aujourd'hui les surcoûts pour la collectivité. Nous saluons ici l'efficacité des services de MPM.

Par ailleurs, les élus Vert ont, sans discontinuer, dénoncé les atteintes prévisibles à l'environnement et à la santé publique d'une telle installation. Dans le même temps, M. Assante faisait intervenir de pseudos experts censés nous démontrer le contraire.

Nous sommes donc fort peu étonnés que MPM doive s'acquitter aujourd'hui d'une taxe due au titre de l'existence d'une installation polluante qui nous coûtera tout de même dans les conditions les plus favorables deux millions d'euros par an.

Nous avons pendant des années mis en garde M. Gaudin et son équipe contre le coût financier prohibitif que pourrait engendrer pour MPM et les contribuables l'installation d'un incinérateur de déchets ménagers, alors que d'autres solutions plus écologiques et moins chères existent.

Si aujourd'hui MPM gère du mieux possible cette DSP, on ne peut pas en dire autant de la mandature précédente. En effet, au regard de tout ce qui vient d'être évoqué,

l'équipe précédente semble avoir donné carte blanche au délégataire, a manqué de vigilance au niveau des termes du contrat et du crédit-bail, et a manqué de rigueur au niveau de la procédure administrative légale.

Nous ne payons pas aujourd'hui les actions judiciaires des milieux associatifs de défense de l'environnement ou de quelques élus écologistes mais bien plus les conséquences de l'impéritie de la précédente gouvernance territoriale.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, je voudrais rappeler à nos collègues Verts que la perte par notre institution de 30 millions d'euros est liée à un recours d'un élu Vert de la précédente mandature contre une décision de l'institution votée par une majorité de ses membres.

(Applaudissements)

Je voudrais souligner que nous, élus, quelle que soit notre appartenance politique, sommes comptables des deniers publics et qu'à ce titre, nous devons faire preuve d'un minimum de solidarité afin d'éviter toute gabegie.

Je reviendrai maintenant sur le rapport.

Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui est soumis à notre vote aujourd'hui concerne l'approbation de l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement multifilières des déchets ménagers de Fos sur Mer.

Monsieur le Président, lors de l'adoption de l'avenant n°1 en décembre 2009 qui prévoyait l'allongement de la période de mise en service industrielle (MSI), vous nous aviez justifié votre choix par le risque de voir une noria de camions sur le territoire de MPM dès la fermeture de la décharge d'Entressen.

Pourtant, le 1^{er} avril 2010, à la fermeture d'Entressen, l'incinérateur ne fonctionnait pas à pleine puissance. Un article d'un quotidien gratuit précisait le 10 novembre dernier que l'incinérateur ne fonctionne à plein régime que depuis juin 2010.

Entressen fermé, l'incinérateur non opérationnel, pourtant, on n'a pas assisté à ce fameux défilement de camions bennes.

Vous étiez doublement de mauvaise foi à l'époque puisque la majorité des déchets de notre agglomération transite par rail et non par la route.

Mais outre cet argumentaire technique fallacieux, votre dernière décision nous a coûté de l'argent.

L'allongement de la période de MSI à 7 mois a généré un surcoût de plus de 4 millions d'euros. En effet durant cette période, vous vendiez les déchets 50 euros la tonne au délégataire alors qu'en restant hors de cette période, le coût de revient de traitement de la tonne était de 32 euros. De plus, par l'acceptation de l'allongement de cette période, vous vous êtes engagé à renoncer aux pénalités de retard dues par le délégataire pour un montant de 14,2 millions d'euros.

Ainsi, vous auriez pu ne pas prolonger la MSI et ne pas renoncer aux pénalités de retard. Nos routes n'auraient pas été envahies par des camions poubelles et la Communauté Urbaine aurait gagné de l'argent.

Ensuite, Monsieur le Président, vous nous présentez dans cette délibération un surcoût de 29 millions d'euros causé selon vos dires par le recours contre la délibération de 2005 et par la crise financière internationale.

Vous affirmez que, par une manœuvre financière, la cristallisation d'un taux, vous compensez ce surcoût et faites économiser 16 millions d'euros à notre institution.

Quelle aubaine ? Vous nous expliquez donc que la crise du crédit est à la fois à l'origine du problème et de la solution !

Merci au hasard et à la bonne fortune mais ce n'est pas une gestion rigoureuse que d'avoir de la chance.

Vous avez joué sur les marchés financiers avec l'argent public ! C'est n'est pas responsable. Vous savez, Jérôme Kerviel a aussi un peu gagné avant de beaucoup perdre.

(Brouhaha)

Enfin, Monsieur le Président, pourquoi n'entendons nous toujours pas parler des surcoûts prévus dans l'audit de février 2009.

N'oublions pas que le retard pris dans ce projet a déjà coûté au minimum 16,6 millions d'euros d'intérêts intercalaires. Je n'invente rien, c'est écrit à la page 274 du tome 2 de l'audit.

En prenant toujours comme référence l'audit dont on ne peut remettre en cause l'impartialité de leurs auteurs puisque ceux-là, on en est sûr, c'est vous qui les avez choisis. A la page 69 de la synthèse de cet audit, il est écrit que les propositions de cet audit devrait être mise en route le plus vite possible, vu l'avancée des travaux d'une part et les retard déjà pris d'autre part.

Or, cela fait bientôt 2 ans que vous nous avez présenté les conclusions de l'audit et rien n'a été proposé depuis.

Permettez-moi de rappeler quelques chiffres.

Sur la méthanisation qui est loin d'être la panacée en matière de traitement et d'élimination des déchets, son augmentation représenterait un surcoût minimum de 65 millions d'euros de constructions nouvelles (page 67 de la synthèse de l'audit).

En fonctionnement, je cite, page 75 de la même synthèse : « *les coûts de traitement seraient alors pour MPM de 70 millions d'euros HT/an avec diminution de l'incinérateur, présentant un surcoût de 10 millions d'euros HT/an par rapport à la solution actuelle soit 200 millions d'euros HT en 20 ans* ».

Alors de deux choses l'une, soit vous ne mettez jamais en œuvre ces projets prouvant que projet initial était le bon, soit vous nous réservez un avenant n°3 dont les conséquences financières seront catastrophiques.

Au vu de tous ces éléments, nous sommes persuadés que le projet initial était le meilleur possible et qu'il doit donc être mené à son terme et ce malgré vos circonvolutions aux coûts astronomiques.

Notre groupe demeurera très vigilant sur les éventuels et futurs avenants au contrat de délégation de service public que vous serez susceptibles de proposer.

Concernant l'avenant présenté dans ce rapport soumis à notre approbation, notre groupe s'abstiendra, je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Lapeyre. Je vais vous répondre sur le fond.

Monsieur ESPINOSA.- Je ne souhaitais pas intervenir. Je ne prépare pas des interventions car je parle plutôt avec mon cœur qu'avec des textes.

Je vais vous dire une chose : vous passez à côté de quelque chose d'essentiel. Vous parlez de « fric », mais vous ne parlez pas de la santé des citoyens.

Aujourd'hui, on sait de façon claire qu'il y a 100 000 molécules chimiques dont 2000 cancérigènes. Votre incinérateur et les incinérateurs en général, c'est l'économie de la mort !

Pourquoi est-ce l'économie de la mort ? Parce qu'ils tuent lentement les gens. Je peux vous dire que l'incinérateur est quelque chose de mauvais pour tous les citoyens. C'est le premier point.

S'agissant du choix de l'incinérateur, je rappelle que même M. Gaudin avait reçu M. Richard, Président de WWF, pour le convaincre de changer ce choix. Ce choix est très cher. Vous savez très bien que ce choix est non seulement le choix d'une intoxication durable, mais c'est également un choix mauvais du point de vue écologique, mauvais du point de vue de la terre, parce que vous détruisez les matières premières. Donc je vais m'abstenir tout comme les Verts sur ce rapport.

Mais je vous le dis : vous êtes en train de parler de « fric », mais combien coûte la santé des citoyens ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Espinosa.

Monsieur Lapeyre, j'aimerais expliquer très clairement les choses ; tout ce qui a été fait, l'a été dans le cadre du contrat signé en 2005. Je n'invente rien.

A la mise en exploitation industrielle qui a eu lieu le 1^{er} décembre, il était prévu qu'il y ait une renégociation des conditions financières, c'est dans le contrat (articles 17 et suivants et article 39 etc.) ainsi que dans le crédit-bail immobilier qui est annexé au contrat de délégation de service public.

Le montant financier de la contribution que l'on propose aujourd'hui, c'est-à-dire la redevance financière, le loyer que l'on doit payer à la société Everé qui a construit l'incinérateur, est fixée à 333 582 571 euros, ce qui représente le coût de l'incinérateur (sans parler du surcoût des travaux dont on parlera tout à l'heure) soit une augmentation de 29 873 426 euros par rapport au contrat initial, sur 20 ans, ce qui fait une augmentation de 1.5 million d'euros par an.

Les causes sont doubles : premièrement, les banques ont pu imposer des conditions financières à Everé (le 24 juin 2009, protocole 1 et le 6 janvier 2010, protocole 2) car il y a eu un incident de parcours dans le contrat à savoir l'annulation de la DSP. Les banques se sont saisies de cette annulation pour imposer en 2009 et 2010 des conditions financières supplémentaires à Everé, ce qui déséquilibrait complètement le retour sur investissement de l'opération.

En fait, les banquiers ont expliqué que le retour sur investissement était insuffisant car MPM a cristallisé les taux au bon moment, c'est-à-dire au moment où ils étaient descendus au plus bas. C'était prévu au contrat, nous avons toute l'année 2010 pour choisir un moment pour cristalliser. On aurait pu se tromper, on ne s'est pas trompé, on a choisi le bon moment. Mais entre le loyer payé par la Communauté Urbaine à Evéré et le loyer qu'elle devait payer aux banques qui l'avaient financée, l'opération était déséquilibrée.

Soit on laissait faire et l'économie de l'incinérateur ne marchait plus et on aurait pu avoir de gros problèmes. Mais nous devons assurer le service public de traitement des ordures ménagères. C'est pour cela que nous avons accepté cette décision. Entre les 46 millions d'euros sur 20 ans que l'on avait gagné en cristallisant et les 30 millions d'euros que l'on nous demandait, il y a un différentiel de 16 millions par rapport à l'économie du contrat initial. Je pense que l'on a bien géré. Certes, vous vous abstenez, mais je pense que l'on a bien géré.

S'agissant des surcoûts, ceux-ci restent encore en jeu. C'est le premier dossier que j'ai trouvé sur mon bureau lorsque je suis devenu Président de la Communauté Urbaine. L'entreprise Everé nous réclame 107 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous sommes en expertise. Nous verrons ce qu'il en advient. L'expert a déjà beaucoup travaillé. Il y aura probablement un premier train de surcoûts à payer dans les années qui viennent mais normalement, si nous obtenons l'accord du

Tribunal Administratif, nous pourrions les prendre en investissement et non pas en coût de fonctionnement, ce qui sera beaucoup mieux pour la Communauté Urbaine.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce dossier. J'espère avoir expliqué les choses relativement clairement. C'est quelque chose d'extrêmement compliqué. C'est un dossier sur lequel on doit travailler en permanence sinon on perd très vite le fil. J'essaie de le tenir, c'est mon rôle.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de Mme Milon et de MM. Pene, Léotard, Piccirillo, Giorgi votant pour

Abstentions de Mmes Hadj-Chikh et Bonifay et de MM. Lakhdar, Gillet, Dutoit et Croce

Abstentions de Mmes Nespoulous, Boulay et de MM. Sémériva, Agullo, Fouquet, Zéribi et Espinosa

Monsieur LE PRESIDENT.- 71 voix pour et 82 abstentions, le rapport est approuvé.

6. FCT 006-10/12/10 CC - Désignation d'un Représentant de Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- En accord avec l'ensemble des groupes, nous proposons la désignation de François-Noël Bernardi.

Y a-t-il des objections ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-10/12/10 CC - Demande de subvention auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-10/12/10 CC - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille pour la mise à disposition de services par la Communauté Urbaine pour l'exécution de missions de compétences communales pour l'année 2010

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. **FCT 009-10/12/10 CC - Approbation de conventions avec la Ville de Marseille pour la mise à disposition de services par la Communauté Urbaine pour l'exécution de missions de compétences communales pour l'année 2011**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. **FCT 010-10/12/10 CC - Gratification des stagiaires pour l'année 2011**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. **FCT 011-10/12/10 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. **FCT 012-10/12/10 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'organisation du Forum Intercommunal Avenir-Formation**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. **FCT 013-10/12/10 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **FCT 014-10/12/10 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel de droit privé par la Régie des Transports de Marseille**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du remplaçant de M. Kuntzer. Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14 bis. FCT 014 bis-10/12/10 CC - Dispositions modificatives relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine pour l'année 2011

Monsieur MOREL. - Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14 ter. FCT 014 ter-10/12/10 CC - Approbation de mesures en faveur des usagers dans le domaine de l'accès à l'eau potable

Monsieur MOREL. - Avis favorable de la Commission.

Madame CARADEC. - Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur le rapport 14 ter, mais mon propos concerne aussi le rapport n°40 sur l'augmentation des taxes communautaires pour l'eau et l'assainissement

Ce premier rapport sur le prix de l'eau est un bel exercice de style. Vous nous expliquez ici, et la presse s'en fait l'écho il y a plusieurs jours, que la Société des Eaux de Marseille diminuait le prix de l'eau de 5%.

Cependant ce que vous appelez une diminution est en réalité une non-augmentation du tarif 2011 par rapport au tarif 2010 car le prix de l'eau aurait dû être porté à 3.31 au lieu de 3.15 au premier janvier 2010.

En échange de cette non-augmentation des tarifs, vous avez accepté de libérer le délégataire d'un certain nombre de travaux qui étaient à sa charge dans le cadre de la délégation de service public qui doit se terminer en 2013 pour un montant de 12 millions d'euros.

Cet accord tient au fait que Marseille est en pleine rénovation, de nombreux aménagements et réhabilitations ont été faits depuis que l'équipe municipale Jean-Claude Gaudin et Renaud Muselier est en place. Le meilleur exemple est la création des lignes de tramway et de métro. On peut comprendre que certains travaux, à réaliser par la SEM, n'ont pu être réalisés en raison de ces travaux.

Il faut rendre hommage à la Société des Eaux de Marseille pour avoir accepté cet accord qui bénéficie directement aux Marseillais et sur lequel la Société n'avait aucune obligation.

L'actuelle délégation de service public venant prochainement à terme, nous souhaiterions qu'une Commission paritaire soit créée afin que soit étudié le meilleur type de gestion pour les services de l'eau et de l'assainissement, mais aussi que soit reconnu l'état des réseaux.

La gestion de l'eau et son traitement ont un coût. De toute façon, c'est l'utilisateur qui, directement sur sa facture ou indirectement par ses impôts, paie ce coût. L'important est d'être sûr que l'utilisateur paiera le meilleur coût pour la plus grande qualité possible.

Aussi d'une présentation initiale de diminution de prix de l'eau de votre part, on se retrouve au final avec une stabilisation des tarifs.

D'autre part, Monsieur le Président, vous proposez d'un autre côté, une hausse de 2% des surtaxes communautaires sur le prix de l'eau. Nous comprenons cette démarche habituelle, d'ailleurs, les conséquences financières pour l'utilisateur sont acceptables. Par contre, vous proposez une hausse de 4% de la surtaxe communautaire sur l'assainissement.

Sous la précédente mandature, cette hausse habituelle était limitée à 2% par an. Nous voudrions connaître les raisons pour lesquelles le délégataire actuel en l'occurrence la SERAM n'a pas également envisagé de faire un effort financier comme la Société des Eaux de Marseille en adaptant ses tarifs pour 2011.

J'espère que vous ne nous répondrez pas que cette augmentation vient du bilan de la précédente mandature ; cela fait plus de deux ans et demi que vous êtes en responsabilité et nous ne sommes plus du tout dans la gouvernance partagée. Nous demandons une coopération institutionnelle car les différentes collectivités doivent travailler ensemble pour l'intérêt de leurs habitants.

Nous dénonçons cet effet d'annonce dont votre majorité est coutumière. La Communauté Urbaine n'est pas un outil politique, mais un outil au service des communes.

En conséquence, nous voterons pour le rapport n°14 ter mais contre le n° 40.
Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous répondrai Madame Caradec.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, par cette délibération, les usagers de Marseille et de quatre communes limitrophes ne vont pas voir augmenter le prix du mètre cube d'eau comme cela était prévu par le contrat de délégation à la Société des Eaux de Marseille. Il s'agit effectivement d'une non-augmentation.

Mais il n'en demeure pas moins qu'à 3,15 euros du mètre cube, l'eau à Marseille est un bien vital onéreux et inégalitaire, qui pèse lourdement sur les budgets des familles les plus modestes.

Ce que reconnaît explicitement le rapport puisqu'il est envisagé parallèlement, une mise en œuvre par le délégataire, dès 2011, "*d'un système d'aide pour les familles en difficulté afin de garantir leur accès à l'eau potable*". On ne peut qu'approuver cette intention virtuelle pour le moment.

Cela relance plus fortement le questionnement sur les choix de gestion que nous aurons à faire à la fin des contrats de DSP en 2012 et 2013.

En effet, Monsieur le Président, comment comprendre qu'à l'approche de cette échéance, la Société des Eaux de Marseille renonce à cette augmentation de 5%, financée pour moitié sur sa rémunération et pour l'autre moitié par des adaptations de la programmation des travaux à charge du délégataire sans toucher à la qualité du service ?

Au total 23,63 millions d'euros sur trois ans à la charge du délégataire, soit 7,87 millions d'euros par an pour un résultat net d'exploitation après impôts, déclaré à 11,3 millions d'euros dans le rapport d'activité de 2009 ? N'est-ce pas une nouvelle fois confirmer le besoin urgent de transparence quant à la gestion réelle de ces contrats ? N'est-ce pas une reconnaissance supplémentaire que les marges bénéficiaires et la rémunération des actionnaires sont substantielles et que le groupe des Eaux de Marseille, ou tout autre groupe concurrent, ne voudrait pas les voir se tarir en 2013 ?

N'est-ce pas donner un peu plus raison à celles et ceux, dont nous sommes, qui agissent pour une gestion publique de ce bien commun afin d'en garantir son accès universel dans les faits, ici et sur toute la planète ?

L'obligation légale de décroiser les actionnaires délégataires vient de démontrer dans notre département, qu'il n'y a pas d'obstacle technique ou juridique au changement de gestionnaire, donc au retour au public. Cela peut se faire sous forme de régie, mais cela peut se faire aussi sous la forme d'une Société Publique Locale, comme vient de le décider la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane.

Monsieur le Président, nous nous inquiétons de n'avoir aucun retour de l'examen de tous les scénarii de gestion possibles, décidé lors de la commission spéciale AGER réunie le 12 juillet. L'horloge tourne et vous avez, vous-même, lors de cette commission du 12 juillet, fixé à mi 2011 la date butoir.

Nous ne pouvons plus indéfiniment repousser le débat sur ces possibles. Sauf pour aboutir à un choix par défaut, ce que nous ne pouvons imaginer un instant.

Aussi, je partage les propos d'Antoine Rouzaud, Vice-président délégué à l'eau de MPM, qui je cite : *"l'eau est un bien public sur lequel on doit reprendre la main"* (édition La Provence lundi 22/11/2010) et me félicite de sa volonté de *"tout remettre à plat et revoir notre partenariat"*.

Voilà pourquoi, je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour réaffirmer notre position, notre volonté d'un retour à la gestion publique de l'eau en formulant deux propositions : Premièrement, communiquer les éléments déjà rassemblés par le cabinet-conseil missionné depuis juillet dans le cadre de l'examen des scénarii de gestion possibles.

Deuxièmement, organiser en janvier/février une audition par la commission AGER, de la Fédération des Entreprises Publiques Locales sur la problématique d'une SPL (Société Publique Locale) nouvel outil désormais à notre disposition pour une réappropriation publique garantissant la synergie, la qualité, la technicité du service, dans toutes ses dimensions, économiques, sociales, écologiques et juridiques.

Dans ces perspectives, nous voterons ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Dutoit.

Monsieur BENHAMIAS.- Monsieur le Président, je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit. Je crois que c'est le moment réel de rediscuter ici à la Communauté Urbaine de cette délégation de service public.

De nombreuses expériences ont été faites dans de nombreux endroits du pays. De nombreuses villes et collectivités locales de l'hexagone, qu'elles soient de Droite ou de Gauche, sont revenues sur cette délégation de service public et ont étudié convenablement l'ensemble des coûts notamment par rapport à la gestion de l'eau.

Nous sommes vraiment dans les délais.

J'apprécie cette délibération. On voit bien que des efforts sont faits par rapport aux exclus, que des efforts sont faits pour ne pas augmenter.

Je crois que nous devons réfléchir ensemble et voir comment il est possible de gérer la question de l'eau, soit en régie publique, soit en tous cas avec un meilleur contrôle et meilleure maîtrise des délégations de service public. Mais réellement, ce qui se passe aujourd'hui par rapport à ces délégations de service public est à réfléchir, à étudier et on doit voir comment l'on peut mettre en place dans l'année qui vient, en 2011, toute une réflexion sur le retour en régie ou en SPL.

Nous sommes dans les délais. Nous apprécions, car nous voyons bien que la SEM ou la SERAM sont tellement sous pression par rapport à tout cela, qu'elles sont obligées de réfléchir à la façon de faire. Continuons cette pression. Je vous remercie.

Madame NESPOULOUS.- Monsieur le Président, chers collègues, les élus Europe Ecologie / Les Verts sont très favorables aux mesures en faveur des usagers dans le domaine de l'accès à l'eau potable. Réduire le prix de l'eau pour les particuliers, prévoir un système d'aide pour les familles en difficulté afin de garantir, en toutes circonstances, leur accès à l'eau potable. Voilà des mesures qui répondent aux demandes des élus Europe Ecologie / Les Verts.

Cette baisse de 5% du tarif TTC sur le prix du mètre cube d'eau pour les usagers du périmètre de Marseille est un début de réajustement de la tarification de l'eau potable. Le

délégataire, la Société des Eaux de Marseille, consent à réduire sa rémunération de 7,8% pour les 3 ans à venir, c'est-à-dire jusqu'à fin 2013, date de la fin de la délégation de service public.

Pourquoi 7,8% ?

Difficile de justifier la réduction de 7,8% de la rémunération du délégataire avec le compte annuel de résultat de l'exploitation. Vous le savez, le compte annuel d'exploitation produit par le délégataire suit un modèle imposé par la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau. Dans sa dernière lettre d'observation, en juin 2000, la Chambre Régionale des Comptes explique, d'ailleurs, que les comptes de la délégation ne s'inscrivent pas dans les obligations comptables.

Difficile de justifier la réduction de 7,8% de la rémunération du délégataire avec le rapport d'audit définitif « Canal de Marseille 2009 ». Ce rapport annonce un « *taux de rentabilité du service avant impôt de 14,8%* ».

On peut y lire en plus que « les taux de profitabilité affichés sont satisfaisants » :

D'autant plus satisfaisants qu'« *aucun produit financier relatif aux placements de trésorerie n'est affecté au service* ».

D'autant plus satisfaisants que « *les mécanismes de calcul des charges relatives aux investissements permettent de masquer une partie de cette rentabilité en affichant des charges financières, en décalage avec les règles de la comptabilité* ». Je ne fais que lire des extraits de ces rapports.

Si une partie de cette rentabilité est masquée alors il faut la démasquer. C'est la première étape. Comment le déléguant, la Communauté Urbaine, peut-elle s'entendre avec le délégataire, la Société des Eaux de Marseille, sans connaître sa vraie rémunération ?

Chers collègues, il est essentiel de connaître la rentabilité du service pour permettre aux Marseillais de payer le juste prix pour le service de l'eau mais aussi pour ajuster correctement les tarifs communautaires de l'eau.

Je vous le rappelle : ce sont les tarifs communautaires qui permettront les investissements nécessaires pour financer les équipements en cours et projetés.

Les élus Europe Ecologie / Les Verts proposent qu'un avenant soit ajouté au contrat du « Canal de Marseille » pour réduire la part du délégataire et augmenter celle de la Communauté Urbaine. Ce rééquilibrage permettra de financer les charges de contrôle du service public de l'eau avant la fin de la délégation en décembre 2013.

Monsieur le Président, les élus Europe Ecologie/ Les Verts préfèrent en l'état s'abstenir sur le rapport 14 ter et sur le rapport 40 concernant l'actualisation des tarifs communautaires de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2011.

Merci, Monsieur le Président

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Nespoulous.

Monsieur PENE.- Monsieur le Président, l'augmentation de quelques centimes du prix de l'eau publique est toujours un problème sensible.

Je voudrais faire quatre réflexions qui me paraissent importantes.

La première c'est que les Français ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de disposer à tout moment et partout d'une eau potable de qualité, parfaitement contrôlée, alors qu'il y a deux milliards de sujets dans le monde qui n'en bénéficient pas.

Deuxièmement, il y a une chose très importante et que la plupart des gens ne connaît pas, c'est que le prix de l'eau ne peut jamais être le même. En effet, et nous avons l'exemple dans notre Communauté, certaines communes bénéficient, et j'en suis ravi pour elles, d'une eau d'une extrême qualité, qu'elles ont à leur disposition chez elles, à la source,

sans même la traiter. Cette eau est d'excellente qualité. Les autres, c'est-à-dire la plupart des autres communes bénéficient d'une eau qui vient de quelques centaines de kilomètres, depuis le barrage de Saint Pons qui nous apporte également une eau de qualité mais qui doit être traitée et contrôlée avec beaucoup plus de précision que d'autres eaux de grande qualité qui sont captées à la source.

Donc, il ne peut pas y avoir un même prix pour une eau qui n'est jamais parfaitement de même qualité puisqu'elle dépend de ses sources, mais qui est médicalement très bien contrôlée pour permettre de donner une eau potable, la même partout dans tout notre pays.

Troisièmement, je crois qu'il faut appeler l'attention sur le fait que le coût de l'assainissement sera de plus en plus cher. Aujourd'hui, pour des raisons diverses, l'élimination des substances émergentes qui risquent d'être dangereuses va augmenter le coût de l'assainissement dans les 10 ans qui viennent de façon notable pour éviter la pollution des milieux extérieurs par les eaux résiduelles.

Enfin, je voudrais dire que le prix de l'eau, et on ne le dit jamais assez, incorpore le prix des agences de l'eau, de la TVA et finalement nous serons dans une augmentation raisonnable et constante pour les raisons que je vous ai dites et parce qu'il est difficile également de comparer le prix de l'eau selon l'origine qu'elle peut avoir. Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Professeur Pene.

Je vais essayer de répondre globalement à la plupart des orateurs.

La Commission que vous réclamez Madame Caradec existe, il s'agit de la Commission AGER présidée par Mme Vassal. Deux réunions se sont déjà tenues sur le problème des scénarii possibles pour le contrat de l'eau. Bien entendu, il y aura bientôt d'autres réunions encore, où nous ferons le point. Il y a trois ou quatre scénarii que nous étudions.

Pour ma part, je dis que la décision devra être prise en avril, car après, ce sera peut-être trop tard pour finir le contrat de l'eau. Les critères que je proposerai sont très simples. Il faut que l'on ait un coût qui soit acceptable pour le contribuable et une qualité équivalente sinon encore meilleure à ce que l'on a aujourd'hui, une sécurité d'approvisionnement mais aussi un contrôle du public augmenté par rapport à ce que l'on a aujourd'hui. On choisira ensuite le mode opératoire le plus adapté à notre Communauté Urbaine pour gérer l'eau.

S'agissant du rapport n°40 que vous n'avez pas voté, il s'agit là d'un problème d'investissement en matière d'assainissement. Mais le rapport que vous allez voter, c'est quand même 6 centimes d'euro par habitant.

C'est quelque chose que nous reproduisons chaque année depuis longtemps. Nous augmentons très modérément cette taxe d'assainissement pour pouvoir investir dans l'assainissement.

Concernant la SERAM, je dois dire qu'elle n'a pas voulu participer pour sa part à la baisse du prix de l'eau.

Maintenant, je vais vous expliquer techniquement les choses de façon très simple et sans polémique.

Au 1^{er} janvier 2009, le prix de l'eau était de 3.15 euros. Mais mécaniquement, au regard du contrat que nous avons avec la Société des Eaux de Marseille, il est passé à 3.22 au 19 juillet et à 3.23 au 1^{er} octobre. Au moment où je vous parle le prix est à 3.23. Donc si on revient à 3.15, il y a une baisse.

La Société des Eaux de Marseille a accepté de ne pas appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2011 qui faisait passer le prix de l'eau à 3.31.

Elle reste à 3.15, ce qui signifie un gain de 5%, c'est-à-dire entre 18 et 20 euros par ménage pour le prix de l'eau.

La Société des Eaux de Marseille prend à son compte un effort financier de 11 millions d'euros. En contre partie, elle ne fait pas les travaux – qu'elle aurait été incapable de faire d'ici la fin du contrat – de 12 millions d'euros. Elle fait donc un effort financier de 11 millions d'euros qui ne tombent pas dans l'escarcelle du délégataire mais dans la poche du concitoyen. Ce sont toujours 11 millions d'euros qu'on ne leur prendra pas.

Je pense que c'est une bonne négociation. Je crois que la Société des Eaux de Marseille a fait les efforts nécessaires. Ce n'est pas un effet d'annonce.

En attendant que l'on renégocie le contrat fin 2013, c'est un effort symbolique qui est quand même important.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Fouquet, Agullo, Sémériva et Zéribi

M. Camillieri ne participe pas au vote

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 2 décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- Sur le rapport n°15, le groupe UPAC a émis une réserve de vote. Les rapports n°19 et 22 ont été retirés. Hormis cela, un avis favorable unanime a été donné sur l'ensemble des rapports par la Commission.

15. DTUP 001-10/12/10 CC - Approbation du contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole avec la Régie des Transports de Marseille

Monsieur GARNIER.- Ce nouveau contrat comporte une nouveauté : l'intégration du service pour les personnes à mobilité réduite qui jusque-là faisait l'objet d'une délégation de service public.

La prise en compte par la RTM de cette catégorie de population au même titre que tous les habitants est un symbole important et devrait également permettre une meilleure interaction avec le tramway accessible et faciliter la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité, voté ici même il y a quelques mois. C'est donc une bonne chose.

Pour autant, ce passage à la RTM ne peut être un fin en soi et la définition d'un service adapté doit se construire maintenant avec les usagers. C'était l'objet d'une première réunion que j'ai eu le plaisir de présider, accompagné de Gérard Chenoz et des services de MPM. Cette réunion sera suivie d'autres et nous comptons, Monsieur le Président, sur votre soutien afin que les demandes des associations puissent être suivies d'une réponse.

La crainte première des associations portent sur les risques de conflits sociaux, sur la fiabilité du service et sur son efficacité, ce qui dénote d'une réelle défiance de nos concitoyens envers les services publics, ce que l'on peut comprendre au vu de l'histoire

récente et l'intervention de la CGT via le camarade Croce risque de ne pas apaiser ces craintes.

Cette défiance peut également s'appuyer sur quelques chiffres : le nombre de kilomètres parcourus par salarié sur notre territoire est de 7500 lorsqu'il est de 15 000 à Toulouse, pour prendre l'exemple d'une ville du Sud. Le nombre de kilomètres par habitant est de 26.4 ici et de 35.6 à Toulouse ou de 38.1 à Lyon.

C'est une réalité qui fait constater que la productivité, ici, est inférieure de 80% à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Bien entendu, nous savons tous que chaque kilomètre de transport public est un kilomètre qui coûte à la collectivité. C'est donc un choix de société qui nous revient. Développer les transports urbains, tel que le porte l'intitulé de notre Commission, ne peut que conduire à une augmentation de la dépense publique. Cela a été dit mais nous en sommes tous bien conscients.

Il n'est donc pas surprenant de constater qu'en volume, la somme proposée par ce nouveau contrat soit sensiblement supérieure au niveau actuel de 174 millions d'euros, il est toujours bon de le rappeler en 2010.

Pour autant, tout doit être fait pour optimiser chaque euro de cet effort collectif et les nouveaux services proposés ne doivent pas servir de paravent à une dérive financière. Il est quand même étonnant de constater 40% de plus en deux ans, sachant que la part des investissements, elle, n'a pas augmenté. C'est donc bien le fonctionnement qui est la cause de cette augmentation.

Nous serons donc très vigilants afin que cette somme se traduise bien en kilomètres et en service aux habitants de notre métropole, à tous les habitants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous pouvez compter sur notre soutien absolu.

(Applaudissements)

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais suite à l'intervention de notre collègue, je voudrais apporter quelques précisions. Il est évident que nous avons des axes de progrès importants dans le cadre des transports urbains.

Il est évident qu'on n'a pas toujours été au rendez-vous par le passé des attentes de nos concitoyens mais je dois dire qu'il y a des poncifs qui font mal quand on peut constater ces derniers mois le comportement des tramways et le fonctionnement de la RTM.

Lors des périodes de grève, vous avez pu constater que l'entreprise qui n'était pas la plus en pointe dans ce domaine était la RTM. Il y a 10 ans, pas un bus ne serait sorti. Il y a quelques mois, quelques semaines, nous avons un trafic qui était largement au-dessus de la moyenne, notamment comparé aux autres transporteurs et exploitants à l'échelle nationale.

Vous parlez de coût de transport. Il est évident que le transport urbain, ça coûte et ça coûte partout, pas qu'à Marseille !

Arrêtons de laisser croire que ça coûterait plus cher chez nous simplement au regard de la productivité ou du travail fourni par les tramways.

Deux axes de progrès existent. Quand on est un opérateur comme la RTM, on agit sur un réseau, sur une infrastructure qui est mise à disposition. La vitesse commerciale des bus de la RTM aujourd'hui est de 12 kilomètres / heure quand elle est de 22 kilomètres / heure à Nantes. Lorsqu'on les achète, les bus de RTM ne vont pas moins vite que ceux de Nantes et les conducteurs n'ont pas le pied moins lourd sur la pédale, s'ils pouvaient aller plus vite.

C'est simplement un problème d'infrastructures, de site propre, de prise en compte des questions de déplacement, de mobilité. On est dans la circulation, on est dans l'incivisme latent de nos concitoyens. Les bus ne peuvent pas avancer comme ils le devraient, et ça, ce ne sont pas les conducteurs, les chauffeurs de bus et l'entreprise en tant que tels qui sont défaillants, c'est une réalité de notre contexte et du réseau, qu'on se le dise !

Mais si nous pouvons améliorer la vitesse commerciale, il est évident alors que la productivité sera meilleure. Il est évident que nous transporterons plus de nos concitoyens dans un temps plus court. Il est évident que nous aurons plus de kilomètres.

Je voudrais préciser une chose. Nous partons sur un nouveau contrat entre la RTM et la Communauté Urbaine qui est notre autorité organisatrice. Le contrat de la mandature précédente arrive à échéance. Nous n'avons pas dépassé d'un euro le contrat de la mandature précédente, celle de M. Gaudin. Nous avons respecté à l'euro près les termes du contrat, qu'on se le dise !

Et si vous marquez et pointez des frais de fonctionnement en plus, il ne vous a pas échappé que la mandature précédente avait prévu des stations de métro en plus, du tramway et il est évident que cela a un coût en fonctionnement.

Comment voulez-vous avoir des frais de fonctionnement fixes lorsque le trafic se développe ? Ça n'est pas possible. Soyons sérieux.

On parle d'une entreprise qui doit être économiquement efficace et utile sur le plan social. C'est bien ça l'enjeu de la RTM aujourd'hui et des services publics tels que nous voulons les défendre. Nous devons marcher sur nos deux jambes.

Mais de grâce, ne laissez pas entendre que la RTM et les traminots, (je vous ai entendu, même si vous ne le dites pas clairement) seraient mauvais, ne feraient pas leur travail ou seraient plus coûteux qu'ailleurs. C'est insupportable !

(Applaudissements)

C'est insupportable, je vous le dis !

Les contrats que nous passons avec notre autorité organisatrice ont été respectés et seront respectés, je vous l'affirme ici même.

Je pense que nous allons améliorer l'offre parce que des BHNS sont prévus. Il y a des projets portés par la Communauté Urbaine et nous serons au rendez-vous pour être partenaire de ces développements. Et, s'agissant du transport des personnes à mobilité réduite et handicapées, j'espère bien que nous serons meilleurs car lorsqu'on fait le bilan, on constate que jusqu'à présent, celui-ci n'était pas très positif. Quand vous parlez de fiabilité, je précise que ce n'est pas un problème de la RTM puisque c'est un autre opérateur.

Nous, nous comptons bien, avec les demandes de notre autorité organisatrice, être plus performant parce que l'égalité devant les transports en commun doit être de rigueur, que ce soit l'égalité et l'équité territoriale ou en fonction des handicaps de nos concitoyens.

Et là, je compte sur vous Monsieur Garnier pour que l'on travaille ensemble dans un esprit constructif et positif. Et si nous allons dans cette direction, je suis convaincu que tout le monde s'y retrouvera.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention va rebondir sur tout ce qui a été dit à la fois sur le financement du service public, mais également sur le nouvel outil donné à la RTM pour faire fonctionner encore mieux ce service de transport sur le territoire.

Elle portera sur les deux rapports consacrés à la RTM : le contrat pluriannuel et l'adoption d'un nouveau Règlement Intérieur, qui est le pendant statutaire de cette contractualisation.

Avec ce contrat d'un nouveau type, on redonne à l'AOT la primauté de la responsabilité de l'organisation et du développement du transport collectif.

C'est une bonne chose.

On a trop souvent eu par le passé (et je le dis parce que je siége ici depuis bientôt 10 ans et sous la mandature précédente, M. Muselier doit s'en rappeler) le sentiment que la question du transport n'était vue que sous l'angle d'une charge, une charge de plus en plus lourde, au détriment d'une vision et d'une programmation budgétaire pourtant décisive pour le fonctionnement et le rayonnement de notre territoire.

Ce nouveau contrat de 8 ans lié à la mise en place d'un budget annexe des transports, va nous permettre, enfin, de pouvoir sortir de cette vision uniquement sur la charge et le coût.

Lorsque la RTM effectue 157 millions de voyages par an, elle remplit bien une mission de service public, de véritable lien social. Elle est utile au besoin de mobilité de tous nos salariés, que ce soit des salariés, des jeunes, des étudiants, des retraités, et plus généralement de tous les habitants usagers de ce service public. Je le dis en tant que Maire d'une commune périphérique, elle aide aussi les administrés qui viennent travailler sur le territoire de Marseille

C'est vrai pour la RTM et ça l'est également pour les autres transports, les autres réseaux de notre territoire. On pourrait citer Transmétropoles, Ciotabus, Frioul-If express.

Il faut arrêter de dire (Karim Zéribi l'a dit, mais je le redis car on l'a trop entendu ici dans diverses interventions et notamment sur la partie gauche de l'assemblée), que la RTM serait plus budgétivore que tel autre réseau.

Nous le savons tous, le budget de la RTM a progressé parce que l'on a accru son offre de service avec le tramway, avec les prolongements du métro et avec les lignes de bus renforcées. Tout cela, je le dis parce que vous savez très bien que je n'ai pas partagé avec mes collègues la DSP qui a été faite, on a su le faire avec une régie.

Nous le savons tous, ce budget va encore progresser car le transport et l'offre progressent aussi. On vient de le dire, on vient de le valider, M. Garnier est intervenu, le transport des personnes à mobilité réduite, dès cette année 2011, sera assuré par la RTM et c'est une bonne chose. Je crois que là aussi on peut attendre une amélioration de ce service.

Cette évolution de budget est une réalité objective pour ce réseau comme pour tout autre réseau. Que ce soit en régie ou en DSP, il faut de l'argent pour développer les transports.

On peut faire quelques comparaisons rapidement car beaucoup de choses ont été dites.

Tout à l'heure au cours de notre séance, nous allons donner acte au rapport annuel d'activité du transport public pour le réseau de La Ciotat et Ceyreste.

Le constat sur la base des données fournies par le délégataire est clair et sans appel :

- La contribution forfaitaire de MPM au réseau Ciotabus géré en DSP, représente en 2009 82% du total des dépenses, pour 806.000 voyages/an.
- Celle pour la RTM, qui assure 157 millions de voyages/an, représente 57,5 % des dépenses en 2009 et si on ajoute les contributions de Marseille, du Département, d'Allauch et de Plan-de-Cuques, le taux de couverture total des dépenses par l'ensemble

des collectivités s'élève à 66 %. Si on enlève les compensations tarifaires et autres mesures sociales que la loi nous impose, on arrive même à 50%.

Oui, sachez-le, il faut le dire la contribution RTM est certainement une des plus basses contributions des AOT comparables en France.

Bien entendu, l'objectif de mes propos n'est pas de critiquer ou montrer du doigt la gestion de tel ou tel opérateur. Il s'agit tout simplement de constater que le transport urbain a un coût d'autant qu'il est utile au fonctionnement et au développement durable de notre territoire.

Vous voyez, Madame Lota, vous disiez tout à l'heure que les 18 Maires seraient peut-être d'accord avec vous, mais non, je ne fais partie des 18 Maires qui ne sont pas d'accord avec vous sur le financement du service public et la façon dont on le fait.

Cette conception nouvelle du contrat peut donc être une bonne chose. Elle correspond à la mise en place d'un budget annexe des transports qui va nous donner la primauté de la responsabilité en matière de transport et de son développement.

A cet égard, j'exprimerais quand même un regret : celui que cette modification conceptuelle aurait pu donner lieu à un large débat préalable notamment sur les ambitions que l'on souhaite les uns et les autres sur le développement des transports en commun.

Ceci est d'autant plus vrai au regard de trois données importantes sur notre territoire :

- La construction d'un syndicat mixte des Bouches-du-Rhône qui sera un bel outil à l'initiative du Conseil Général
- La définition des orientations du SCOT qui va nous amener vers des orientations, d'ailleurs un important travail est fait sous la coordination de Patrick Magro et de notre collectivité.
- Le fait métropolitain

Oui, ce nouveau contrat, ce règlement intérieur vont nous permettre certainement de nous mettre en synergie, pour se doter d'un opérateur au service d'une cohérence métropolitaine.

J'ai le sentiment qu'à ce niveau, nous sommes un peu en retrait.

Le Règlement Intérieur apparaît avant tout guidé par le souci d'adapter les statuts de la RTM aux contraintes du nouveau contrat. Autrement dit : on peut être pour certain encore, enfermés dans la seule logique budgétaire, mais je pense qu'il faut être plus optimiste, penser qu'il va y avoir un débat sur le développement des transports.

J'ai entendu tout à l'heure des voix qui se sont prononcées, M. Garnier, Mme Lota et bien d'autres, pour que l'on travaille ensemble à développer ce service public.

Bon travail !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour conclure, je dirais que ce nouveau contrat permet une meilleure maîtrise des coûts, un contrôle renforcé de l'exploitant, c'est-à-dire la Communauté Urbaine, la mise en conformité avec la loi puisque l'on se dote d'un budget annexe, un meilleur service à l'usager avec des extensions de lignes et le contrat pour lequel nous sommes en train de concerter, le contrat pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. DTUP 002-10/12/10 CC - Approbation des transferts d'actif et de passif du nouveau contrat RTM

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. DTUP 003-10/12/10 CC - Approbation du nouveau règlement intérieur de la RTM

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. DTUP 004-10/12/10 CC - Approbation de la gamme tarifaire RTM intégrant les tarifs du transport à la demande des personnes à mobilité réduite et la création d'un titre SOLO Solidarité pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. DTUP 005-10/12/10 CC - Approbation de la convention pour l'organisation et le financement des transports publics de voyageurs entre les périmètres de transport urbain de Marseille Provence Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

20. DTUP 006-10/12/10 CC - Contrat de concession des parkings Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone n°91/354 du 2 décembre 1991 Société Provençale de Stationnement - Retrait de la délibération DTUP 002-1538/09/CC du 2 octobre 2009

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. DTUP 007-10/12/10 CC - Plan Quinquennal Investissement 2009-2013 - Lancement de la concertation préalable pour la réalisation d'une Ligne de Bus à haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8ème et 9ème arrondissements).

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. DTUP 008-10/12/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Affectation de l'autorisation de programme relative au parc relais de la Gare SNCF à Saint-Victoret

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

Monsieur LEOTARD.- Vous venez de nous annoncer le retrait du rapport n°22 de l'ordre du jour. C'est un rapport qui vise à ouvrir une autorisation de programme dans le but de régler un problème crucial sur les abords de la gare du Pas des Lanciers. En effet, cette gare a de gros problèmes de parking ce qui fait que les usagers de ce service public ne peuvent pas y accéder faute de pouvoir s'y rendre.

Ce retrait n'a pas été, me semble-t-il, décidé en Commission. Pourrions-nous savoir pourquoi ce rapport a été retiré ?

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il est retiré, cela ne veut pas dire qu'il est enterré. On a déjà voté une autorisation de programme au Conseil du 25 mars 2010. Nous l'avons retiré pour une simple et bonne raison : les négociations avec RFF n'ont pas encore abouti et il nous semblait prématuré de présenter cette délibération tant que nous ne sommes pas certains de l'attitude de RFF qui dans ce dossier-là est cruciale.

J'espère qu'au mois de février, on pourra vous soumettre à nouveau ce rapport tout à fait normalement. Il nous faut encore en discuter avec RFF parce que le dossier n'est pas bouclé.

Monsieur LEOTARD.- Je vous remercie.

Monsieur AMIRATY.- Monsieur le Président, il n'est pas question de discuter le retrait du rapport, mais je voudrais insister sur tout l'intérêt de la commune de Gignac-la-Nerthe et de ses administrés de créer ce parking relais. Nous y travaillons suffisamment avec mon collègue et ami Maire de Saint-Victoret pour me permettre d'insister pour que ce parking relais se crée, c'est vraiment crucial.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce parking relais intéresse quatre communes qui sont Gignac-la-Nerthe, Châteauneuf-les-Martigues, Saint-Victoret et Marignane. C'est un dossier extrêmement important que nous suivons de très près.

23. DTUP 009-10/12/10 CC - Approbation du lancement d'une étude relative à la gestion globale des Parcs de Stationnement les Mimosas et Viguerie à Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. DTUP 010-10/12/10 CC - Approbation de l'attribution d'une subvention à l'Association Voiture & Co

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. DTUP 011-10/12/10 CC - Approbation de l'attribution d'une subvention aux Editions Recherches

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. DTUP 012-10/12/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur FOUQUET.- Mon intervention porte sur les rapports 27 à 38.

Il s'agit des rapports de présentation des rapports d'activités 2009 pour les grands parkings de Marseille et pour les parcs en enclos.

Premièrement, on nous présente ces rapports, c'est très bien et chaque fois que l'on a une réflexion à dire en particulier à la Commission Transports, on nous dit « *Fouquet, ne nous casse pas les pieds, on est en DSP, c'est-à-dire que tous les parkings sont en délégation de service public...* »

Monsieur LE PRESIDENT.- Personne ne vous dit cela Monsieur Fouquet.

Monsieur FOUQUET.- Ils me le disent gentiment.

« *Ces parkings sont en délégation de service public souvent pour plus de 20 ou 30 ans, donc ce n'est pas la peine d'intervenir là-dessus* ».

Nous, les élus Verts, pensons le contraire. Nous pensons que certains parkings à Marseille sont très mal entretenus, mal éclairés, mal sécurisés. Je ne dis pas que tous sont concernés, mais un certain nombre de parkings sont sales et deviennent des pissotières publiques. Tout le monde comprendra de quel parking je parle.

Deuxièmement, comme on ne peut pas agir sur le parking, on pense qu'il faudrait pouvoir agir sur une chose. Quand le prix des parkings est très élevé, vous faites de la ségrégation. Il y a des gens qui peuvent le payer et d'autres qui ne peuvent pas le payer. Quand il s'agit de sortir le soir à Marseille – je ne sais pas pourquoi je parle toujours du soir, mais j'aimerais bien que cette ville vive aussi la nuit – si vous avez 3 heures ou 4 heures de parking et qu'il faut payer entre 12 et 18 euros, je pense que ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir utiliser ces parkings la nuit. Cela coûte souvent très cher d'autant plus qu'il y a des places libres.

J'ai envie de dire que l'on n'est pas bloqué. Quand une DSP ne fonctionne pas, on peut quand même la casser. Il faut regarder combien cela coûte de cesser une DSP.

Si on redonne une délégation de service public avec des avantages de gestion propre pour la Communauté Urbaine concernant certains parkings mal gérés, nous pensons que ce serait une bonne chose.

Nous avons tenu, à la Commission Transports, à ce qu'une étude soit faite sur certaines mauvaises gestions de grands parcs de stationnement enterrés de 5 ou 6 étages à Marseille. Et nous vous demandons, Monsieur le Président s'il est possible, dans les mois à venir, car on parle de Marseille ville touristique, de Marseille Capitale en 2013, qu'on ait des parkings propres qui puissent être gérés et sur lesquels on puisse agir et que l'on ne nous

dise pas : « la concession ou la délégation de service public existe depuis 20 ans, ce n'est pas toi qui va la changer » !

Monsieur CHENOZ.- Mon cher collègue, je suis toujours dubitatif devant ce type de question. En effet, je ne sais pas si c'est moi-même ou votre propre Président que vous voulez mettre en difficulté.

Supposons que je décide d'aller passer une soirée en Centre Ville avec mon véhicule. Je me gare en bon citoyen, dans l'un des nombreux parkings existants vers 19h30 et j'en repars vers 1h00 du matin.

(Brouhaha)

J'ai donc largement le temps de prendre l'apéro, d'aller dîner et même d'aller « boire un dernier verre pour la route » !

Combien cela va-t-il me coûter ?

Aux Parking Général de Gaulle, Castellane ou Centre Bourse : 6 euros pour toute la soirée.

A celui d'Estienne d'Orves, c'est un peu plus cher : 6, 30 euros

A celui du Cours Julien, idem : 6, 30 euros

Et si jamais je fais une rencontre sympathique, et que je souhaite aller me trémousser dans un établissement nocturne et que je rende à 8 heures du matin, heure raisonnable, même si la rencontre était sympathique, je vais toujours payer 6 euros, puisqu'il y a un forfait pour la nuit de 6 euros.

Et si je ne suis pas seul dans ma voiture, la somme est divisée autant par le nombre de personne dans la voiture.

(Rires)

Donc pour garer un véhicule toute une nuit dans le centre-ville de Marseille, si on est deux ou trois, ce n'est même pas le prix d'un paquet de cigarettes, donc c'est une somme ridicule comme d'ailleurs votre question, M. Fouquet.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. DTUP 013-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Guigui

28. DTUP 014-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. DTUP 015-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. DTUP 016-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement de la Blancarde à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. DTUP 017-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Castellane et Préfecture à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. DTUP 018-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement du Centre et du Vieux-Port à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. DTUP 019-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour les parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille (2ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. DTUP 020-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement République à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. DTUP 021-10/12/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de service public pour le transport des communes de la Ciotat et de Ceyreste.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. DTUP 022-10/12/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de service public pour la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille

Monsieur CROCE.- Monsieur le Président, chers collègues (et cher camarade pour M. Garnier), malgré un ordre du jour assez chargé de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29 novembre 2010 (où l'on a eu l'occasion de parler des parkings et M. Chenoz a oublié de parler des tarifs des parkings résidents qui vont de 80 euros à 170) j'ai eu l'occasion, au nom de notre groupe CRC d'intervenir, entre autre, sur ce rapport annuel du délégataire de *"la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille"*.

On a en effet, un peu de mal à comprendre les mécanismes qui font augmenter en 2009 la contribution forfaitaire de MPM de 54%, le seul pourcentage qui n'apparaît pas dans la colonne et pour cause : cela représente une augmentation de + 163.737 euros, alors que les recettes commerciales de billetteries ont fait un bond de 12% (+ 368.163 euros) et le total des charges de seulement 3% (+107.894 euros).

Si on fait les comptes : Véolia a encaissé un supplément de recettes de 513.900 euros (recettes commerciales plus la contribution de MPM), pour une dépense en hausse de 107.894 euros

Donc : 513.900 euros - 107.894 euros = + 406.006 euros net.

Même en considérant que l'on compense les tarifs qui auraient dû augmenter au bout de 2 ans à 12 euros contre 10 euros, et que MPM ne l'a pas voulu, vous comprenez sans doute au vu de ces résultats qui nous questionnent fortement, que l'on ne puisse qu'émettre des réserves sur ce rapport annuel 2009.

Monsieur LE PRESIDENT.- En la matière, on ne fait qu'appliquer le contrat point par point.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. DTUP 023-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour le transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. DTUP 024-10/12/10 CC - Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Délégué de Service Public pour le Tunnel Prado Carénage à Marseille.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. DTUP 025-10/12/10 CC - Approbation d'une convention avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à l'affrètement des lignes départementales et à la mise en œuvre de l'équipement billettique de type Transpass sur la nouvelle ligne départementale L240 entre Aubagne et Marseille.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMERATION ECO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission s'est réunie le 29 novembre. Mme Boulay, vous étiez présente. Est-ce que les rapports ont été adoptés à l'unanimité ?

40. AGER 001-10/12/10 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du Groupe UPAC
à l'exception de Mme Milon et de M. Jullien-Fiori, Chaix, Giraud et Rivière s'abstenant et de MM. Pene, Piccirillo et Léotard votant pour.

Abstentions de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Fouquet, Agullo, Sémériva et Zéribi.

41. AGER 002-10/12/10 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget de l'assainissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. AGER 003-10/12/10 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget de l'eau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. AGER 004-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Comité International du Forum Mondial de l'Eau"

Madame BOULAY.- Mon intervention portera sur les rapports n° 43 et 44.

Monsieur le Président, cher collègues, concernant ces deux rapports et conformément aux positions des élus Verts, nous voterons contre ces délibérations.

Je vais encore en rappeler les raisons premières. Et tout d'abord souligner qu'à la date du 28 juillet 2010 – c'est très récent – la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies reconnaît que « *le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme* ». Dans cette résolution, l'ONU demande aux Etats et aux organisations internationales « *d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous.* »

Car la situation mondiale est préoccupante : 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement de base et près de 1,5 million d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies liées au manque d'eau potable.

Les pays du Sud sont les plus touchés, ils dépendent des pays du Nord entre autre par le truchement des grandes multinationales de l'eau, souvent françaises, qui ont privatisé le système de gestion et de distribution de l'eau dans de nombreux pays, instaurant par là une forme de néo-colonialisme.

Pour les élus Verts il est primordial au contraire de réduire cette dépendance et d'encourager la construction de compétences locales.

Il apparaît donc que le Conseil Mondial de l'eau et l'un de ses évènements phares, je veux parler du Forum Mondial de l'Eau, se trouvent au cœur d'un conflit d'intérêts, une collusion public/privé des plus dommageables.

Comment en effet défendre à la fois l'accès à l'eau pour tous et accueillir dans ce Forum Mondial tous les acteurs de la gestion privée de l'eau : la SEM, Véolia, Suez, Areva, qui font des bénéfices éhontés sur l'eau potable ?

Pour les élus Europe Ecologie/Les Verts, l'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun de l'humanité.

C'est dans ce sens que les élus Verts souhaitent la création d'une organisation mondiale de l'eau, indépendante des lobbies de l'eau, placée sous la tutelle de l'ONU et de ses gouvernements membres, et apte à rendre des comptes à la communauté internationale.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay et Nespoulous et de MM. Madrolle, Fouquet, Agullo, Sémériva et Zéribi.

Abstention de M. Espinosa

44. AGER 005-10/12/10 CC - Renouvellement de l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Conseil Mondial de l'Eau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Durando, Boulay et Nespoulous et de MM. Madrolle, Fouquet, Agullo, Sémériva et Zéribi.

Abstention de M. Espinosa

45. **AGER 006-10/12/10 CC - Renouvellement de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. **AGER 007-10/12/10 CC - Approbation de la mise en place de redevances pour le diagnostic des filières d'assainissement non collectif dans le cadre de la vente d'immeubles et la vérification occasionnelle de fonctionnement et d'entretien**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. **AGER 008-10/12/10 CC - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de la Palun à Marignane**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. **AGER 009-10/12/10 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition de conteneurs pour la collecte sélective**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. **AGER 010-10/12/10 CC - Augmentation de la capacité du réservoir des Arnauds à Aubagne - Lancement des procédures d'enquête publique et de mise en compatibilité du PLU**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. **AGER 011-10/12/10 CC - Actualisation des tarifs de la redevance spéciale des plateformes de réception mises à disposition des professionnels**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. AGER 012-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention 05/1170 relative à l'organisation du centre de traitement des déchets de la Ciotat et du centre de transfert d'Aubagne

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant nous pose un problème : non pas sur les termes de l'accord conclu avec la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile ; mais sur une des conséquences de cet avenant rendu obligatoire par le contrat voté par la précédente majorité avec la société Everé.

En clair : on va relocaliser le traitement de 30.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles produites par les 6 communes à l'Est de MPM.

On mesure l'incohérence du choix qui a présidé la construction à marche forcée de l'incinérateur à l'Ouest du département, avec l'accord et le soutien actif du Préfet.

En effet, jusqu'à maintenant, les déchets ménagers non triés ou recyclés de ces 6 communes sont traités à proximité, dans un rayon de transports de 10 kilomètres maximum.

L'exclusivité de tous les déchets ménagers résiduels de MPM consentie pour 20 ans à la société Everé pour rentabiliser le site de l'incinérateur – contrat validé par les services de la Préfecture - conduit à cette absurdité de multiplier par 10 le rayon de transport de ces 30.000 tonnes de déchets. La même incohérence touche les déchets de Septèmes-les-Vallons traités sur place jusqu'à ce jour. Ils sont également délocalisés, alors que le Préfet a imposé l'importation des déchets en provenance des Alpes-Maritimes sur la décharge de Septèmes.

Vous ne pouvez pas faire autrement, Monsieur le Président, que de respecter un contrat dont vous n'êtes pas l'auteur et nous vous en donnons acte.

Mais vous comprendrez également que nous ne votons pas cet avenant, conséquence néfaste d'un contrat que nous avons combattu en 2005.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Dutoit, je vous signale que cet avenant a fait l'objet d'un relevé de décisions en Préfecture avec le Pays d'Aubagne, l'opérateur Everé, Marseille Provence Métropole et la DREAL. Je tiens le procès verbal à votre disposition.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens à l'exception de M. Molino s'abstenant

Votes contre de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Agullo, Sémériva, Fouquet et Zéribi

Abstentions de Mme Mattéï et de MM. Illac et Ounanian

52. AGER 013-10/12/10 CC - Actualisation des conditions de prise en charge par Marseille Provence Métropole des déchets du Marché d'Intérêt National des Arnaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. **AGER 014-10/12/10 CC - Attribution d'une subvention à l'Association Mer Terre, pour la mise en place d'un programme de gestion concertée des macrodéchets sur l'ensemble du littoral de Marseille Provence Métropole**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE – AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission Ports de Plaisance s'est réunie le 26 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a eu 6 rapports avec avis favorable unanime de la Commission.

54. **POR 001-10/12/10 CC - Approbation des tarifs 2010 des redevances d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté Urbaine et prestations annexes**

Monsieur PICCIRILLO.- Ce rapport concerne une régularisation des tarifs 2010 suite à un recours en annulation devant le tribunal administratif. Cela a été également régularisé avec les conseillers portuaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. **POR 002-10/12/10 CC - Approbation des tarifs 2011 des redevances d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté Urbaine et prestations annexes**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission et des conseillers portuaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. **POR 003-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 24 août 1976 entre la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône relative à la construction du Port de plaisance de la Pointe Rouge**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. **POR 004-10/12/10 CC - Approbation de la convention entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la commune de La Ciotat concernant les modalités de remboursement de l'impôt sur les sociétés du port de plaisance de La Ciotat**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. **POR 005-10/12/10 CC - Présentation du Rapport Annuel du Délégué de Service Public pour l'organisation et l'exploitation du Salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2010 - Approbation des tarifs 2011**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. **POR 006-10/12/10 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des services d'avitaillement et de carénage du port du Frioul**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Franceschi, la Commission « Relations extérieures » s'est déroulée le 1^{er} décembre.

Monsieur FRANCESCHI.- Monsieur le Président, tout s'est bien déroulé. Le rapport clé de cette réunion est évidemment l'approbation de la convention concernant Marseille Provence Capitale de la Culture en 2013 et les trois dernières années qui vont donner lieu à la plus importante partie des débloquages de fonds de la part de notre Communauté. Nous avons également approuvé le principe de l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables ainsi que l'adhésion à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle.

60. **REX 001-10/12/10 CC - Approbation d'une convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013 avec l'association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 61. REX 002-10/12/10 CC - Approbation du principe de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens durables**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 61.bis REX 003-10/12/10 CC - Approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) et de l'attribution d'une subvention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS – PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission s'est déroulé le 30 novembre 2010. Monsieur Orgeas, je vous donne la parole.

Monsieur ORGEAS.- Avis favorable de la Commission pour les deux rapports.

- 62. DDIP 001-10/12/10 CC - Pôles de compétitivité - Approbation de l'attribution de subventions aux entreprises Mermec, Ixsea et Comex SA**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 63. DDIP 002-10/12/10 CC - Approbation de l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2010 à l'association Vélos en Ville**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RENOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est déroulée le 2 décembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Madame SALAH-EDDINE.- Les rapports ont reçu un avis favorable unanime de l'ensemble des parties.

- 64. RNOV 001-10/12/10 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan de la 4ème année (2009) et lancement de la démarche de révision**

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Maire de Marseille m'a demandé, en son nom et pour son compte, d'intervenir sur ce rapport qui avait déjà fait l'objet d'un débat ici.

Il veut simplement rappeler qu'il s'est toujours opposé à ce découpage par arrondissement pour concevoir un habitat sur la ville. Il a toujours en effet considéré que le découpage par arrondissement avait été fait dans un autre but que celui de concevoir un habitat sur la ville, et que de plus, ce texte qui nous impose de réfléchir l'habitat marseillais par arrondissement est identique à celui qui s'applique à Lyon et à Paris et que ce texte ne s'applique donc qu'à ces trois communes puisque ce sont les trois seules communes qui ont des arrondissements. Toutes les autres villes en France ne sont pas soumises à ce saucissonnage qui va à l'encontre de l'unicité de la ville.

Monsieur le Maire de Marseille ne souhaite pas voter ce rapport tant qu'il sera fait état de ce découpage, de ce saucissonnage, par arrondissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Une simple précision Monsieur Jacquier : vous savez que dans la délibération, on est obligé de faire référence au Code de l'Urbanisme L302-8 pour les villes Paris, Lyon, Marseille.

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, je pense bien, mais ce vote est un vote de principe que M. le Maire de Marseille entend formuler. Il entend également soulever le fait qu'il est fort possible que la constitutionnalité de ce texte soit mise en cause pour la raison que je viens d'évoquer, à savoir qu'on ne peut pas soumettre à une règle trois villes en France et ne pas soumettre les autres villes à cette même règle.

Madame HADJ-CHIKH.- Monsieur le Président, mes chers collègues, avant tout j'aimerais exprimer toute ma confiance à Mme Ghali et saluer le travail accompli pour que ce PLH soit équilibré au regard de la loi SRU. Ce n'est pas facile. Merci également d'avoir rappelé les termes de la loi.

Repartons de l'objectif majeur du PLH qui est de permettre le droit au logement pour tous et de rétablir les conditions d'un parcours résidentiel.

Nous sommes aujourd'hui à l'heure du bilan pour la 4^{ème} année et nous lançons aussi une démarche de révision.

C'est sûr, tout ne se résume pas au logement social, mais pour l'analyse de ce bilan gardons à l'esprit l'ampleur de la demande qui, je vous le répète, avoisine les 40.000 sur notre territoire.

S'agissant du bilan 2009, on remarque une baisse notable de 10% des livraisons de logements sociaux par rapport à ce qui était prévu l'année dernière à la même époque !

Ce qui est le plus préoccupant, c'est qu'à partir de 2012, on va avoir un fléchissement encore plus important.

Comment l'expliquer, alors que les programmes ont été pourtant décidés dans le cadre du dernier PLH et qui ils ont été agréments dans l'enveloppe de financements attribuée par l'Etat, que je considère bien évidemment très insuffisante !

L'argument de « *la crise* » évoqué en Commission, comme explication d'un ralentissement. Il peut s'entendre sauf en matière de programmations de logements sociaux agréments et financés par l'Etat.

Une chose est certaine, cette crise est encore plus dure pour le logement étudiant. Les réalisations sont toujours aussi dramatiquement basses : 127 logements programmés en 2009 pour une population étudiante de 46.000.

Autre petite réflexion. Il semblerait que hors Marseille, le recours aux VEFA soit très important. Mais on ne sait pas combien cela coûte !

Il serait donc intéressant d'en avoir l'évaluation. Cela nous permettrait de mettre en lumière le soutien de notre collectivité aux promoteurs et aux entreprises du bâtiment quant à ladite crise.

S'agissant des programmes immobiliers neufs, est-ce que cette crise a un rapport avec le prix de vente moyen au mètre carré ?

Car il était déjà bien élevé en 2008 ; l'est-il encore en 2009 ? Le bilan ne nous le dit pas. Et si ce prix au mètre carré reste encore élevé, je pose la question du parcours résidentiel. Et dans ce cas, on ne pourrait pas parler d'aide au parcours résidentiel.

Voilà pour quelques constats. Concernant la révision du PLH, elle doit nous permettre d'anticiper l'échéance de 2012.

Profitons-en alors pour mettre en rapport les efforts incontestables de construction des communes et la réalité des demandes.

Je résume pour trois d'entre elles (vous allez me dire que je martèle encore et encore) :

- 7.600 logements sociaux seront livrés de 2006 à 2012 alors que la demande recensée est de 37.400. Cela nous donne un taux réponse de 20 %. A ce rythme, l'objectif de rattrapage revendiqué par le PLH va durer des décennies.

- Pour les 46.000 étudiants que compte notre territoire, c'est moins de 500 logements construits en 6 ans, cela ne me semble pas à la hauteur d'une ville qui ambitionne d'être attractive et qui se projette comme ville étudiante de référence au rang mondial.

- Quant au prix moyen du mètre carré entre 3.700 euros pour l'achat et 1000 euros la location pour un T4... Est-ce en rapport avec la réalité sociale d'MPM.

Enfin et je terminerai par un point positif dans ce travail d'anticipation pour la révision du PLH. Je m'en réjouis pour l'avoir proposé.

Mme Ghali nous a annoncé en Commission, qu'il y aura une concertation avec les associations et les fondations impliquées sur ce sujet. C'est une excellente initiative au regard du travail de terrain qu'elles font, mais surtout du rapport sur l'habitat qu'elles ont déjà produit.

Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Hadj-Chikh.

Madame GHALI.- Je remercie M. Jacquier d'avoir fait son intervention. J'avais l'intention de la faire car je m'étais entretenue avec le Maire de Marseille sur cette question en début de séance. C'est pour lui une question de fond par rapport à la loi et non par rapport à cette délibération.

La révision du PLH nous est imposée par la loi. En juin 2012, le nouveau PLH devra être élaboré. Il est de notre ressort et de votre obligation, Monsieur le Président, de mettre en place cette révision du PLH.

Mme Hadj-Chikh a fait des remarques pertinentes. En Commission, nous avons l'occasion d'en débattre avec la Présidente de la Commission, Mme Myriam Salah-Eddine, et l'ensemble des membres de la Commission.

Beaucoup de questions se posent à nous sur la question du logement. Au vu des demandes dans notre ville et dans notre Communauté Urbaine, il va falloir que nous répondions et que nous soyons tous responsables face à la pénurie de logements sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Hier matin, j'étais à La Ciotat avec l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine et leurs représentants. Nous avons pu constater que le logement peut être divers et

varié. Aujourd'hui le logement social ne ressemble plus au logement social d'il y a 20 ou 30 ans, heureusement d'ailleurs.

Nous avons pu constater que l'on peut faire de la diversité, que cela peut être très beau, que l'on peut tout associer. La ZAC de la Thèse à La Ciotat est effectivement un programme qui mérite d'être pris en exemple puisque sur cette ZAC, il y a non seulement de l'accession à la propriété en individuel mais aussi de l'accession à la propriété en collectif ainsi que du PLAI, c'est-à-dire du logement social « très social ». C'est important de le dire. Il y a même, dans la copropriété, une piscine qui profite aux copropriétaires mais également aux habitants des logements sociaux PLAI.

Dans ce programme, il y a également du logement pour personnes âgées, non médicalisées. Il ne s'agit pas d'une EHPAD pour laquelle, malheureusement, les financements de l'Etat sont de plus en plus réduits, mais tout simplement d'un hébergement pour personnes âgées avec la possibilité, pour leurs enfants, d'être hébergés dans un appartement pas trop loin. On sait aujourd'hui que la question de nos anciens sera une vraie problématique dans les années à venir. Ce genre d'appartement qui permet aux personnes âgées, dans le cadre du PLUS ou du PLAI, de pouvoir cohabiter non loin de leurs proches, constitue aussi une avancée pour notre Communauté Urbaine.

Alors oui, j'ai voulu citer cet exemple de La Ciotat car c'est pour moi comme cela que l'on doit construire et voir le logement social.

Concernant la loi qui nous est imposée, je suis ravie de la mise en application de cette loi (même si c'est une loi de Mme Boutin). Je suis complètement en accord avec cette loi qui permet tout simplement un rééquilibrage comme nous le demandons à l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine.

M. Illac nous expliquait hier que le foncier est rare et difficile à acquérir pour les Maires. Ce n'est donc pas toujours facile de pouvoir construire du logement social à des prix raisonnables.

Toutes les communes, depuis votre présidence Monsieur le Président, ont entamé la démarche du logement social. Hier au comité de pilotage, nous avons été salués par les services de l'Etat pour le travail que nous avons fait et je tiens à le souligner. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons accompagné cette démarche avec l'ensemble des services de la Communauté Urbaine que je salue pour l'énorme travail accompli.

Vous savez que je ne souhaite pas polémiquer là-dessus, mais il n'est pas normal que nous imposions au Maire d'Ensuès-la-Redonne ou aux Maires qui n'ont pas de logement social...

Des voix.- D'Allauch !

Madame GHALI.- Oui, d'Allauch aussi. Mais sur ce point, je suis claire : que ce soit des communes de Droite ou de Gauche, j'ai eu l'occasion de le dire hier au comité de pilotage, pour moi, il n'y a pas de différence.

Le logement social doit être fait partout de la même manière et sur Marseille également. Je suis donc complètement d'accord avec vous là-dessus. Je peux vous dire que même sur Allauch, le logement social est en cours. Vous pouvez compter sur moi parce que j'y veille et que je ferai en sorte que ce logement social puisse exister dans toutes les communes de la Communauté Urbaine.

Et lorsqu'on présentera la cartographie de la Communauté Urbaine dans le bilan de l'ancien PLH, le Président Caselli pourra être fier car aucune commune n'aura 0% de logement social. Ce qui compte aujourd'hui, c'est que nous ayons avancé.

Ce n'est pas facile, ce n'est pas quelque chose de simple à mettre en œuvre et les Maires en savent quelque chose, mais en tout cas, il y a une vraie volonté de faire.

Sur Marseille, il est clair qu'il y a des arrondissements de Marseille, comme le 8^{ème} – je ne parle pas du 4^{ème}, du 5^{ème}, du 9^{ème} ou du 10^{ème} où du logement social se construit – je suis toujours objective...

(Brouhaha)

C'est pareil pour le 7^{ème} arrondissement, sauf que sur le 8^{ème} arrondissement, sur l'année 2010 écoulée, aucun logement social n'a été créé !

Zéro logement social, alors que des centaines et des centaines de logements privés sont construits. Je tiens à le dire.

Même si la loi SRU est respectée sur la Ville de Marseille, en tant que Maire de secteur, je continuerai à faire du logement social sur mon territoire parce que mes concitoyens en ont besoin mais je considère aussi que les habitants du 8^{ème}, du 7^{ème} ou du 6^{ème} ont besoin également de logement social.

Alors nous ferons, Monsieur le Président, un comité de pilotage qui va permettre de travailler sur la révision du PLH de 2012 à 2018.

En janvier, nous lancerons la préparation des états généraux du logement. Ainsi, tous les acteurs du logement, les bailleurs etc. vont pouvoir travailler sur un bilan et faire un point sur la question du logement.

Mi-2011, ce sera porté à la connaissance de l'Etat et nous aurons une présentation du diagnostic. L'année 2011 sera une année importante pour la préparation du PLH. Il ne pourra pas se faire sans le PLU et sans le PADD. Je crois que tout cela est pour nous un maillon qu'il faudra suivre et sur lequel nous engageons les politiques en matière de logement sur les 15 années à venir pour notre territoire. C'est donc une question très importante.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Madame Ghali.

Monsieur GUIGUI. - Merci Monsieur le Président, je ne voudrais pas intervenir sur le fond du problème puisque nos collègues se sont largement exprimés à ce sujet et que nous l'avons également fait longuement en Commission « Rénover et construire une ville solidaire ».

Je veux simplement, sur le plan technique, dire que j'ai été surpris quand l'ensemble des dossiers de la Commission a été présenté avec un avis unanime de la Commission sur l'ensemble des rapports. C'est absolument faux, donc il faudrait quand même que l'on prenne des comptes-rendus qui reflètent la vérité et qu'on prenne en compte la façon dont les conseillers s'expriment en Commission, afin qu'elle ne soit pas simplement une étape purement administrative et fictive.

C'est tout ce que je voulais dire. Il faudrait que nous puissions être écoutés, que les rapports qui sont faits reflètent la réalité. Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Monsieur Guigui. Je dois dire qu'effectivement, c'est un PLH communautaire, donc si ce rapport n'est pas voté, cela bloque l'ensemble du processus sur l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine. Il faut le savoir.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC
à l'exception de M. Orgeas s'abstenant
et de MM. Teissier, Royer-Perreaut, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour.

65. RNOV 002-10/12/10 CC - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social - Approbation des conventions de financement et de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. RNOV 003-10/12/10 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du centre-ville de Cassis

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. RNOV 004-10/12/10 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) Marseille Euroméditerranée

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. RNOV 005-10/12/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution d'une subvention Feder pour une opération relevant du volet "une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles"

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. RNOV 006-10/12/10 CC - Programme Opérationnel FSE Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 - Approbation de la candidature de Marseille Provence Métropole pour poursuivre son rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une enveloppe FSE pour le compte des trois PLIE de son territoire sur la période 2011- 2013.

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. RNOV 007-10/12/10 CC - Programme Opérationnel FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FSE relevant du volet "PLIE 2010" - Approbation d'un avenant à la convention conclue avec l'association CIERES

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Caradec, vous souhaitez prendre la parole sur quel rapport ?

Madame CARADEC.- Sur aucun. Cela doit vous mettre sur la piste car c'est la troisième année que je vous renouvelle mon mécontentement sur le fait de ne pas être associée aux réunions de programmation voirie avec les Mairies de secteur. Vous aviez juré en séance, à deux reprises, la main sur le cœur, que vous le feriez. Une fois de plus cette année, vous faites preuve du plus profond mépris à l'égard de la Ville de Marseille...

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'organise pas de réunion dans les Mairies de secteur.

Madame CARADEC.- Ce sont des réunions de programmation, vous allez voir les Maires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des réunions de programmation ?

Madame CARADEC.-... voirie dans chaque Mairie de Secteur.

A deux reprises – je peux vous sortir les PV – vous m'aviez promis, la main sur le cœur, que vous m'inviteriez. Donc une troisième fois cette année, je souligne que vous ne l'avez pas fait.

De même, sur de gros dossiers comme la requalification du boulevard National ou l'implantation d'un réseau de stations vélos, vous n'avez pas eu la courtoisie d'inviter les élus marseillais concernés aux réunions préparatoires ou à la concertation.

Je vous ai écrit à ce titre il y a plus d'un mois en vous indiquant que je suspendais toute signature d'arrêtés tant que la Ville de Marseille n'était pas associée aux réflexions. J'attends votre réponse. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien, vous l'aurez Madame Caradec.

Monsieur Masse, la Commission Voirie et Signalisation s'est réunie le 1^{er} décembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu ?

Monsieur MASSE.- La Commission Voirie s'est réunie, les sept rapports ont reçu un avis favorable. Je précise, concernant le plan quinquennal d'investissement dans le cadre de la semi-piétonisation du Vieux Port et le lancement de la concertation préalable, que le groupe Communistes Républicains et Citoyens a souhaité une concertation la plus large possible.

Je leur ai confirmé que la concertation serait très large avec le dépôt de documents au siège de la Communauté Urbaine et dans les Mairies concernées.

Il y a eu un avis favorable sur ces 7 rapports.

71. **VOI 001-10/12/10 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la création du parking de surface de la Treille à Marseille (11ème arrondissement)**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72. **VOI 002-10/12/10 CC - Approbation de l'affectation de nouvelles autorisations de programme concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion des voies de l'Espace Public Communautaire**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. **VOI 003-10/12/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement - Engagement Communautaire pour le Centre-ville - Lancement de la concertation préalable à la Semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. **VOI 004-10/12/10 CC - Lancement de la concertation préalable relative à la création du Boulevard urbain Sud à Marseille (8ème, 9ème et 10ème arrondissements)**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

75. **VOI 005-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n° 2 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1052 de voies de la ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. **VOI 006-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1052 de voies de la ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77. **VOI 007-10/12/10 CC - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1052 de voies de la ville de Marseille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est déroulée le 24 novembre.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, les 10 rapports ont tous été votés à l'unanimité des membres de la Commission.

Le premier rapport concerne l'adhésion de Marseille Provence Métropole à la Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale pour lequel nous sommes tout à fait d'accord. Je pense que M. Magro et vous-même y participerez. Je souhaiterais pour ma part y participer avec vous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous y serez sans problème M. Vallette, vous travaillez beaucoup sur le sujet avec M. Magro. D'ailleurs, je propose, pour nous représenter à la Fédération Nationale des SCOT, de désigner les deux frères siamois du SCOT : M. Magro en qualité de titulaire et M. Vallette en qualité de suppléant.

78. **AEC 001-10/12/10 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole à la Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Monsieur MAGRO.- Avis favorable, il n'y a aucun problème sur les rapports n° 78 à 86, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. **AEC 002-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Engagement de la procédure de modification n° 8**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. **AEC 003-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret - Engagement de la procédure de modification n° 11**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. **AEC 004-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne - Approbation de la procédure de modification n° 1**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. **AEC 005-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gémenos – Approbation du bilan de concertation et arrêt du projet de révision.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. **AEC 006-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carry-le Rouet - Approbation du bilan de la concertation publique et arrêt du projet de révision.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. **AEC 007-10/12/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Approbation du bilan de la concertation publique et arrêt du projet de révision.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. **AEC 008-10/12/10 CC - Plan local d'urbanisme d'Allauch – Engagement de la 2ème procédure de révision et définition des modalités de concertation**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. **AEC 009-10/12/10 CC - Majoration du volume constructible pour les logements locatifs sociaux "La Beaume" à Sausset-les-Pins -**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 87. AEC 010-10/12/10 CC - Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial pour le réaménagement de voirie liée à l'opération d'extension du Centre Bourse - Marseille 1er arrondissement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur MAGRO.- Il y a eu beaucoup de travail sur les PLU de Carry-le-Rouet, Plan-de-Cuques et Gémenos. Toutes les questions ont été réglées par la concertation.

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Professeur Djiane, la Commission s'est réunie le 30 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur DJIANE.- Monsieur le Président, six rapports ont été présentés. Ils ont tous recueilli un avis favorable unanime de la Commission.

- 88. DEV 001-10/12/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de service public pour le Marché d'Intérêt National de Marseille**

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 89. DEV 002-10/12/10 CC - Approbation de la déclaration de projet relative à la Zone d'Aménagement Concerté Florides à Marignane et Gignac la Nerthe**

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 90. DEV 003-10/12/10 CC - Approbation du bilan de pré-clôture pour la concession d'aménagement n°97/580 "Mourepiane Littoral" à Marseille (16ème arrondissement) et Approbation de l'avenant n°10**

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91. DEV 004-10/12/10 CC - Approbation du bilan de pré-clôture pour la concession d'aménagement n°98/249 "Saint-Marcel / la Valbarelle" à Marseille (11ème arrondissement)

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92. DEV 005-10/12/10 CC - Approbation du bilan de pré-clôture pour la concession d'aménagement n°97/579 "les Rizeries" à Marseille (14ème arrondissement) et Approbation de l'avenant n°7

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

93. DEV 006-10/12/10 CC - Organisation par la Communauté Urbaine du deuxième Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie, la séance est levée.

Je vous invite à boire un verre de l'amitié lors de la remise du blé de l'espérance dans le hall.

(La séance est levée à 12 heures 30)